CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Accord-cadre relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR). Lot N°3 - Avenant N°1 au contrat sur mesure véhicules N° C2023-7046**

Rapport : 16 janvier 2024 - 020

DEL-23-0333

Mesdames, Messieurs,

En date du 22 décembre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont conclu un accord-cadre relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre le CCAS et le CTMR.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 4 ans à partir de la date de notification jusqu'au 22 décembre 2026.

Par correspondance en date du 29 novembre 2023, le CCAS de Toulouse informait la société SMACL du changement de son parc automobile.

Suite à cette modification du parc de véhicules la SMACL a procédé à la réalisation d'un avenant technique.

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société SMACL, il y a lieu de conclure l'avenant n°1.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet de l'avenant n°1 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à la signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 020**

Accord-cadre relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR). Lot N°3 - Avenant N°1 au contrat sur mesure véhicules N° C2023-7046

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code de l'action sociale été des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre, relatif aux services d'assurances pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite – Lot N° 3 : Véhicules à moteur.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et la Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant avec incidence financière ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

020 - Accord-cadre relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR). Lot N°3 - Avenant N°1 au contrat sur mesure véhicules N° C2023-7046 - *DEL-23-0333*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE TOULOUSAIN MAISONS RETRAITE

ETAT DES PROVISIONS BUDGET CTMR 2023

Section Investissement	Recettes	Dépenses
Compte 142	245 000,00 €	
Compte 1518	9 744,00 €	
Section Fonctionnement		
Compte 6815		9 744,00 €
Compte 68742		245 000,00 €
	254 744,00 €	**254 744,00 €**
	OBJET	***MONTANT***
EHPAD Pierre Ducis / Docteur Marie	**Financement d'une partie des frais financiers pour la reconstruction de l'EHPAD Docteur Marie sur le site de Varsovie**	245 000,00 €
	Chaufferie	
	Sécurité	
	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Peinture et traitement façade	
	Achat de matériel	9 744,00 €
	Élagage	
	Formations qualifiantes	
	Interventions non médicamenteuses	
	Messagerie sécurisée programme Pastel	
		254 744,00 €

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N°2 AUX ACCORDS-CADRES N°2022-56 (CCAS) N°2022-22 (CTMR)

A - Identification de l'acheteur

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

GROUPEMENT DE COMMANDES
Coordonnateur : CCAS DE TOULOUSE

Tel : 05.67.72.85.85

B - Identification du titulaire des accords-cadres

PASSION FROID – GROUPE POMONA
Parc d'activités
3 Rue Newton
33370 TRESSES

Siret : 552 044 992 02382

C - Objet des accords-cadres

- Objet des accords-cadres :

Appel d'offres ouvert – Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite.
Lot 4 : BOF

- Date de la notification des accords-cadres : 5 Août 2022

- Durée d'exécution des accords-cadres :

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification. Ils sont tacitement reconductibles par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que leur durée totale d'exécution de l'accord-cadre n'excède quatre ans.

- Montant initial des accords-cadres :

Pour le lot n°4 :

CCAS :
- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 400 000 € HT

CTMR :
- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 60 000 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par un courrier adressé à la société POMONA le 18 Décembre 2023, le CCAS de Toulouse a informé le titulaire de sa volonté de retirer tous les produits dits « de fromage au lait cru » pour conformer aux nouvelles règles d'hygiène en vigueur.

Voici les différents produits qui sont retirés du BPU

Réf article	Désignation
0290596	Reblochon laitier 27% AOP 450Gx12
0039979	Brie Meaux AOP 22,8% 3KG Talleyrand
0022683	Roquefort 32% AOP (25Gx24)x4 VDC
0153048	Morbier predec 29% AOP (25Gx14)x6
0022681	Roquefort 32% AOP (20Gx30)x4 VDC
0192131	Comte AOP 32% VDC (30Gx24)x6
0011528	Comte 32% AOP (30Gx100) VDC

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution des accords-cadres conclus avec la société POMONA, il y a lieu de conclure un avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant des accords-cadres :

☒ Non ☐ Oui

Les montants minimum et maximum des accords-cadres ne sont pas modifiés par l'avenant.

E - Signature du titulaire des accords-cadres

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature de l'acheteur

A : ……..……, le ……
Délibération du conseil d'administration en date du …….. rendue exécutoire le ……..
Pour le représentant de l'acheteur et par délégation,
La Directrice générale du Centre Communal d'Action Sociale,
Nadège GRILLE

G - Notification de l'avenant au titulaire des accords-cadres

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 23/08/2021.

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Mise en provisions pour autres risques - Budget du CTMR – Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 002

DEL-23-0339

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 des établissements du budget du CTMR et suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, il est proposé de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 254 744,00 euros.

En effet, des provisions sont réalisées suite au financement par l'ARS d'une partie des frais financiers du futur projet de reconstruction de l'EHPAD Docteur Marie sur le site de Varsovie et pour la réalisation de divers achats de matériel.

La constitution des provisions fera l'objet des opérations financières suivantes :

- Des crédits en dépenses sur le compte 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 9 744,00 euros.
- Des crédits en dépenses sur le compte 68742 - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations pour un montant de 245 000,00 euros.
- Une inscription en recettes sur le compte 142 – Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations pour un montant de 245 000,00 euros.
- Une inscription en recettes sur le compte 1518 – Autres provisions pour risques afin de constituer la provision pour un montant de 9 744,00 euros.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 002**

Mise en provisions pour autres risques - Budget du CTMR – Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux provisions ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les provisions pour autres risques de l'exercice 2023 du budget du CTMR sont arrêtées aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

002 - Mise en provisions pour autres risques - Budget du CTMR – Exercice 2023 - *DEL-23-0339*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Mise en provisions pour autres risques - Budget Principal du CCAS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 002

DEL-23-0338

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 des établissements du budget principal du CCAS, il est proposé de réaliser des provisions pour autres risques.

En effet, des provisions sont réalisées afin de faire face à des dépenses d'auto assurance prévoyance du personnel non encore réalisées pour un montant de 300 000.00 euros.

La constitution des provisions feront l'objet des opérations financières suivantes :

- Des crédits en dépenses sur le compte 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement.

- Des crédits en recettes sur le compte 15182 – Autres provisions pour risques afin de constituer la provision.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 002**

Mise en provisions pour autres risques - Budget Principal du CCAS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux provisions ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les provisions pour autres risques de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS sont arrêtées aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

002 - Mise en provisions pour autres risques - Budget Principal du CCAS - Exercice 2023 -

DEL-23-0338

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association les rendez-vous écrire lecture**

Rapport : 16 janvier 2024 - 017

DEL-23-0353

Mesdames, Messieurs,

L'association partenaire intervient auprès des résidents de l'EHPAD Françoise de Veyrinas pour des lectures de texte par des comédiens et les résidents eux-mêmes.

Ce projet répond à des objectifs thérapeutiques pour les résidents de l'EHPAD Françoise de Veyrinas:

- Stimuler les fonctions physiques, cognitives, émotionnelles et sociales pour participer au mieux-être de la personne âgée avec troubles cognitifs.
- Rendre ces personnes âgées, actrices de la vie culturelle
- Créer et renforcer des liens sociaux entre générations

Le partenaire intervient auprès d'un groupe de 10 à 12 personnes.

Les séances ont lieu à l'EHPAD, les lundis, 2 fois par mois, au salon d'animation du rez de chaussée.

Ces actions mises en place sur plusieurs séances ont pour finalité de préparer les résidents à lire devant un public, avec deux comédiens dans un lieu extérieur de l'EHPAD.

L'EHPAD Françoise de VEYRINAS s'engage à fournir au partenaire un lieu adapté à son intervention au sein de la structure, avec la présence de l'animatrice de l'établissement.

L'EHPAD est responsable de la mise en œuvre du projet au sein de sa structure, et s'engage à mener les démarches suivantes :

- Réaliser un état des lieux et sonder les résidents pour recueillir le consentement à participer au projet;
- Cibler les résidents qui souhaitent participer aux lectures collectives ;
- Communiquer autour du projet au sein du CHCB pour s'assurer que les résidents ont connaissance du projet.

L'EHPAD s'engage à couvrir la responsabilité du prestataire, pour les dommages qu'il pourrait subir en tant que préposée de l'établissement.

La convention est conclue pour une durée de 7 mois, du 1er décembre 2023 au 30 juin 2024, avec possibilité de reconduction après évaluation.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 017**

Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association les rendez-vous écrire lecture

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'une convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association Les Rendez-Vous écriture lecture doit être conclue ;

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association « Les rendez-vous écriture lecture.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention et tous les actes et avenants y afférents

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

017 - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association les rendez-vous écrire lecture - *DEL-23-0353*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Mise en provisions pour autres risques du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 012

DEL-23-0340

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 des établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS et suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, il est proposé de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 158 913,00 euros.

En effet, des provisions sont réalisées afin de faire face à des futures dépenses concernant les deux places de l'unité complexe de l'IME Montaudran.

La constitution des provisions feront l'objet des opérations financières suivantes :

- Des crédits en dépenses sur le compte 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ;

- Des crédits en recettes sur le compte 1518 – Autres provisions pour risques afin de constituer la provision.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 012**

Mise en provisions pour autres risques du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux provisions ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les provisions pour autres risques de l'exercice 2023 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS sont arrêtées aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

012 - Mise en provisions pour autres risques du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023 - *DEL-23-0340*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CCAS Centre Communal d'Action Sociale MAIRIE DE TOULOUSE	**ETAT DES PROVISIONS BUDGET ANNEXE ESMS 2023**	
Section Investissement	**Recettes**	**Dépenses**
Compte 1518	301 746,06 €	
Section Fonctionnement		
Compte 6815		301 746,06 €
	301 746,06 €	**301 746,06 €**
	OBJET	***MONTANT***
EHPAD LE REPOS	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Peinture et traitement façade	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Actions pour améliorer la qualité de vie au travail	
	Formation qualifiante	30 000,00 €
	Achat de matériel	56 895,57 €
EHPAD Les Minimes	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Peinture et traitement façade	
	Entretien et réparation des menuiseries	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formation qualifiante	30 000,00 €
	Achat de matériel	4 882,44 €
EHPAD Les Fontaines	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Peinture et traitement façade	
	Entretien et réparation des menuiseries	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formations qualifiantes	33 420,00 €
	Achat de matériel	4 884,00 €
EHPAD Antoine DE SAINT-EXUPERY	Ascenseur	
	Chaufferie	
	Sécurité	
	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formations qualifiantes	38 013,00 €
	Achat de matériel	6 300,00 €
EHPAD Louis Douste-Blazy	Ascenseur	
	Chaufferie	
	Sécurité	
	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Descentes eaux pluviales	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formation qualifiante	24 691,00 €
	Achat de matériel	4 695,00 €
EHPAD Françoise DE VEYRINAS	Ascenseur	
	Chaufferie	
	Sécurité	
	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Remplacement des gaines	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formation qualifiante	24 470,00 €
	Achat de matériel	4 971,05 €
EHPAD Gaubert	Ascenseur	
	Chaufferie	
	Sécurité	
	Accessibilité	
	Couverture / charpente	
	Messagerie sécurisée programme PASTEL	
	Formations qualifiantes	33 640,00 €
	Achat de matériel	4 884,00 €
		301 746,06 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Avenant N°2 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite Lot 4 : Beurre Oeuf Fromage**

Rapport : 16 janvier 2024 - 021

DEL-23-0354

Mesdames, Messieurs,

En date du 5 août 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont conclu un accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour répondre aux besoins de leurs établissements.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à partir de la date de notification jusqu'au 5 août 2023. Il est tacitement reconductible par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction d'un an, sans que la durée totale d'exécution de l'accord-cadre n'excède 4 ans.

Par correspondance en date du 18 décembre 2023, le CCAS de Toulouse informait la société PASSION FROID – POMONA GROUPE de la suppression de tous les produits laitiers contenant du lait cru.

Cette suppression concerne 3 références.

Compte tenu de ce qui précède et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société PASSION FROID – POMONA GROUPE, il y a lieu de conclure l'avenant n°2.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet de l'avenant n°2 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à la signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Retiré

16 janvier 2024 **- 021**

Avenant N°2 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite Lot 4 : Beurre Oeuf Fromage

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre, relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite – Lot 4 : Beurre, Œuf, Fromage.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et la Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant sans incidence financière ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Virements de crédits n°1 du budget principal du CCAS - Année 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 003

DEL-23-0341

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement des établissements du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse nécessite une révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes.

Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 003**

Virements de crédits n°1 du budget principal du CCAS - Année 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux virements de crédits n°1 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les virements effectués en dépenses sont justifiés pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les virements de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS sont arrêtés aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

003 - Virements de crédits n°1 du budget principal du CCAS - Année 2023 - *DEL-23-0341*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 26/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Décision Modificative n°7 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 014

DEL-23-0349

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°7-2023 du budget ESMS hors EPRD du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement :

1. **La section d'investissement comprend :**

1.1 – Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 158 913,00 euros sur l'exercice 2023:

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 158 913.00 € sur le compte 2135 – Installations générales ; agencements, aménagements des constructions.

- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 158 913.00 € sur le compte 1518 – Autres provisions pour risques.

2. **La section de fonctionnement est constituée :**

2.1 - Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes pour enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé pour l'IME Montaudran :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 460 888.63 € sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 460 888.63 € sur le compte 7312131 – Dotation Globale.

2.2 - Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes pour enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé pour les établissements « personnes âgées » du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 5 729.31 € sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel.

- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 5 729.31 € sur le compte 731118 – Dotation Globale.

2.3 - Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder aux dernières dépenses sur l'exercice 2023 sur les établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 9 742.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Assurance Maladie, maternité, accident du travail.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 39 550.00€ sur le compte 6215 – Personnel extérieur.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 20 000.00€ sur le compte 6288 – Autres prestations extérieures.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 2 100.00€ sur le compte 6333 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 158 913.00€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation.
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 230 305.00€.

2.4 - La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 014**

Décision Modificative n°7 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°7 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du budget annexe ESMS HORS ERPD du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses sur la section d'investissement afin de procéder des provisions pour autres risques sur le budget annexe ESMS HORS EPRD:

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 158 913.00 € sur le compte 2135 – Installations générales ; agencements, aménagements des constructions ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 158 913.00 € sur le compte 1518 – Autres provisions pour risques.

ARTICLE 2: Sont approuvées les inscriptions budgétaires suivantes pour enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé pour l'IME Montaudran :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 460 888.63 € sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 460 888.63 € sur le compte 7312131 – Dotation Globale.

ARTICLE 3 : Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes pour enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé pour les établissements « personnes âgées » du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 5 729.31 € sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 5 729.31 € sur le compte 731118 – Dotation Globale.

ARTICLE 4 : Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin aux dernières dépenses sur l'exercice 2023 sur les établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 9 742.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Assurance Maladie, maternité, accident du travail. Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 39 550.00€ sur le compte 6215 – Personnel extérieur ;

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 20 000.00€ sur le compte 6288 – Autres prestations extérieures ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 2 100.00€ sur le compte 6333 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 158 913.00€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 230 305.00€.

ARTICLE 5 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 6 : La Décision Modificative n° 7 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

014 - Décision Modificative n°7 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2023 - *DEL-23-0349*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 25/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Mise en provisions pour autres risques - Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 006

DEL-23-0337

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 des établissements du budget annexe du CCAS et suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, il est proposé de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 301 746,06 euros.

En effet, des provisions sont réalisées afin de faire face à des dépenses de formation du personnel, suite au versement tardif de crédits non reconductibles par l'ARS dont les montants n'ont pu être entièrement réalisés en 2023. Ces provisions sont également réalisées pour permettre l'achat de divers matériels.

La constitution des provisions feront l'objet des opérations financières suivantes :

- Des crédits en dépenses sur le compte 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement.

- Une inscription en recettes sur le compte 1518 – Autres provisions pour risques afin de constituer la provision.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 006**

Mise en provisions pour autres risques - Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux provisions ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les provisions pour autres risques de l'exercice 2023 du budget annexe ESMS du CCAS sont arrêtées aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

006 - Mise en provisions pour autres risques - Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023 -

DEL-23-0337

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

DECISION MODIFICATIVE N°7
BUDGET ANNEXE ESMS Hors EPRD C4

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Investissement

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
Dépense	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	10	10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	18	181	Compte de liaison : affectation à.	0,00
	18		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	158 913,00
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	0,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	158 913,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	158 913,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47148H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	007	007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00
	007		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	158 913,00
	15		Somme :	158 913,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	16		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47148H1-DE

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	18	181	Compte de liaison : affectation à.	0,00
	18		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	158 913,00
			Somme :	158 913,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	0,00
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	0,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	0,00
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	0,00
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
	6065	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	0,00
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00
	61118	Autres - Prestations à caractère médical	0,00
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	0,00
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	0,00
	6262	Frais de télécommunication	0,00
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	0,00
	6288	Divers - Autres	20 000,00
		Somme :	20 000,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	0,00
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	39 550,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
	622312	Autres médecins	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	0,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	2 100,00
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	466 617,94
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	0,00
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,00
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	0,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	0,00
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641388	Autres	0,00
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641584	Indemnité inflation	0,00
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641588	Autres	0,00
	6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
	64164	Indemnité inflation (emplois insertions)	0,00
	64168	Autres (emplois d'insertion)	0,00
	6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00
	64178	Autres (apprentis)	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
6428	Rémunération du personnel médical - Autres	0,00
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	0,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
	Somme :	508 267,94

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	0,00
	6132	Locations - Locations immobilières	0,00
	61358	Autres locations mobilières	0,00
	614	Charges locatives et de copropriété	0,00
	61521	Bâtiments publics	0,00
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00
	61561	Entretien et réparations - Informatique	0,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	0,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	9 742,00
	6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	0,00
	627	Services bancaires et assimilés	0,00
	63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	0,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6558	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	0,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	0,00
	6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-immobilisations corporelles (O)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	158 913,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	168 655,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	696 922,94

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

DECISION MODIFICATIVE **N°7/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4**

Fonctionnement

Recette

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	7311121	SSIAD - Forfait global de soins	2 100,00
	7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport	0,00
	7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport	0,00
	731118	Autres établissement, services sociaux et médico-sociaux	5 729,31
	73118	Autres - Forfait global de soins	0,00
	7312131	Dotation globale hors prise en charge au titre de l'article L 242-4 du CASF	619 801,63
	731221	établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00
	731224	Prise en charge au titre des dispositions de l’article L.242-4 CASF	0,00
	731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)	0,00
	73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées	0,00
	7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'art L.312-1 du CASF	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale	0,00
	73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	0,00
	73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	0,00
	73313	Prix de journée	0,00
	73318	Autres modes de tarification	
	73332	prix de journée	
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	
	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	69 29
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	
	7348	Autres secteurs	
	7381	Produits à la charge de la CAF	
	7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	
		Somme :	696 92

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	0,00
	70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	744	FCTVA	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7483	Forfait autonomie	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00
		Somme :	0,00

		Somme :	696 922

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47148H1-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Transfert de 10 places de l'Institut Médico Educatif la Grave gérées par le CHU de Toulouse auprès de l'Institut Médico Educatif (IME) Montaudran établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse - Projet de transformation des 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)**

Rapport : 16 janvier 2024 - 022

DEL-24-0004

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse a été sollicité par la Direction Générale du CHU de Toulouse, pour le transfert de l'autorisation de 10 places d'IME (actuellement rattachées à l'institut médico-éducatif La Grave).

Le projet, validé par l'Agence Régionale de Santé, consisterait pour le CCAS de la Mairie de Toulouse à accepter ce transfert et à réaliser une demande de transformation de ces places d'IME en 18 places de Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) à destination d'un public d'enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA). Ce nouveau service dit SESSAD, pourrait être transféré au 30 juin 2024 pour une ouverture aux usagers le 1er septembre 2024, et serait rattaché à l'IME Montaudran, établissement géré par le CCAS de la Mairie de Toulouse, qui accueille des enfants atteints de troubles autistiques, de déficiences intellectuelles et de polyhandicap.

Cette action permettrait au CCAS de la Mairie de Toulouse, dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui est en cours, de compléter l'offre de l'IME Montaudran, qui passerait alors en dispositif d'accompagnement médico-éducatif.

Au-delà de cette action, le CCAS amorcerait une extension de ses missions à destination des enfants en situation de handicap, ce qui permettrait ainsi la consolidation d'un pôle handicap enfants.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 022**

Transfert de 10 places de l'Institut Médico Educatif la Grave gérées par le CHU de Toulouse auprès de l'Institut Médico Educatif (IME) Montaudran établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse - Projet de transformation des 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve le principe de la demande de transfert des 10 places d'IME gérées par le CHU de Toulouse au CCAS de la Mairie de Toulouse accompagné d'une transformation de ces 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise les services dédiés du CCAS à travailler sur la consolidation de ce transfert en lien avec l'Agence Régionale de Santé et le CHU de Toulouse.

ARTICLE 3 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement Madame La Directrice Générale sont autorisées à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

022 - Transfert de 10 places de l'Institut Médico Educatif la Grave gérées par le CHU de Toulouse auprès de l'Institut Médico Educatif (IME) Montaudran établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse - Projet de transformation des 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) - *DEL-24-0004*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents
Abstention : Madame CHARRAS

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024

Affiché le : 31/01/2024

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA PHARMACIE ESQUIROL ET LES RESIDENCES AUTONOMIES JOLIMONT, COLOMBETTE, ORMEAU ET SAINT LOUIS

Vu la loi n°2002-303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Vu le Code de la santé Publique et notamment les articles L 5126-6-1, L5126-6 et R 5126-1

Vu le Code de Déontologie des pharmaciens transposé dans le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 4235-18, R 4235-48 et R 4235-60,

Vu l'article 40 de la directive 2001/83 portant Code Communautaire du médicament,

Vu le rapport IGAS 2005 relatif à la dispensation du médicament dans les maisons de retraites,

Vu les recommandations ordinales de bonnes pratiques de la préparation des doses à administrer de 2004

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse (pour le compte de ses résidences autonomies Jolimont, Colombette, Ormeau et Saint Louis à Toulouse), représenté par la Vice Présidente de son Conseil d'Administration, Mme BOUZAIDA Maroua,

Et la pharmacie d'officine ESQUIROL, sise 28 rue de Metz à Toulouse, représentée par son gérant, Mr le Dr Christian SAUNE

Il est convenu les dispositions suivantes :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but d'assurer aux résidents de ces résidences autonomies pour lesquels une aide à la préparation du pilulier est prescrite, qui le souhaitent et qui ont mandaté leur résidence autonomie à cette fin, l'organisation d'une prestation qualifiée visant à la sécurisation du parcours du médicament au sein de l'établissement, ainsi qu'au bon usage des produits de santé par une formation et/ou une information pertinentes.

Cette convention constitue un acte de coopération à caractère non onéreux passé dans l'intérêt des résidents. Elle ne suppose, ni n'implique, le versement d'un quelconque prix ou rémunération. L'intérêt des parties contractantes réside dans le développement d'une relation durable, fondée sur la satisfaction en toute transparence des exigences socio-sanitaires des résidents selon des standards opposables de qualité élevée et de traçabilité totale, définis dans le code de la santé publique ou par la Haute Autorité de Santé, et proposés par l'officine.

La convention organise ces rapports dans les limites des compétences légales des parties, dans le respect du libre choix et de la dignité du résident, ainsi que dans le respect de l'indépendance professionnelle du pharmacien. Elle est conclue dans le respect du Code de déontologie des pharmaciens, et transmise au conseil régional de l'Ordre des pharmaciens compétent.

En cas de modification des obligations législatives, réglementaires ou conventionnelles de l'une ou l'autre des parties, la présente convention sera adaptée par avenant, ou résiliée dans les conditions définies à son article 32.

TITRE 1er : ORGANISATION DE LA COORDINATION : ETABLISSEMENT-PHARMACIEN

Chapitre 1 : organisation et permanence des prestations pharmaceutiques

Article 2 : déontologie

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention exercent leur activité dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment des règles de déontologie des pharmaciens, conformément aux articles R 4235-1 et suivants du code de la santé publique.

Article 3 : contenu de la prestation pharmaceutique

La pharmacie d'officine s'engage à l'accomplissement dans son intégralité, sous l'autorité du pharmacien responsable, de l'acte de dispensation, conformément à l'article R.4235-48 du Code de la santé publique, ainsi qu'à toutes les dispositions du Code de déontologie et aux bonnes pratiques applicables aux pharmaciens exerçant dans les officines et les pharmacies à usage intérieur.

En application de ces dispositions, l'acte de dispensation du médicament comprend :

1° l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe
2° la préparation des doses à administrer
3° la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage du médicament.

La pharmacie d'officine s'engage à dispenser aux résidents concernés tous les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 du Code de la santé publique, sur demande du résident, de son représentant légal et/ou de son médecin traitant exprimée par écrit, et dans les conditions de qualité et de traçabilité totale décrites ci-après :

- médicaments non soumis à prescription et non remboursables,
- médicaments soumis à prescription et remboursables ou non remboursables.

La pharmacie s'engage à proposer à la résidence autonomie les conditions d'une bonne organisation de la dispensation aux résidents (périodicité des commandes, mode de transmission des commandes, disponibilité des ordonnances originales nominatives, respect de la chaîne du froid …).

La pharmacie proposera à la résidence autonomie les autres produits et prestations de santé qu'elle est en mesure de fournir pour les résidents, sur prescription médicale (hors dispositifs médicaux, à la charge directe de la résidence autonomie).

La pharmacie s'engage à fournir les produits et prestations remboursables les moins onéreux parmi ceux adaptés au résident. Elle s'engage à pratiquer systématiquement le tiers payant quelle que soit la mutuelle du résident sous réserve des droits ouverts et de l'acceptation du tiers payant par la dite mutuelle.

Les produits de santé sont tarifés conformément aux LPP sans dépassement de prix pour le résident. Pour tout dépassement qui serait à pratiquer (bas de contention sur mesure,….) un devis préalable sera établi, accepté ou non par le résident ou son représentant légal. La pharmacie s'engage à communiquer une liste des prix pratiqués pour les produits de santé en dépassement ou non remboursés.

Article 4 – Respect de la liberté de choix du résident.

Les résidences autonomies s'engagent à respecter le libre choix par le résident de son pharmacien et de ses produits de santé.

Elles s'engagent à présenter et expliquer, auprès des résidents et de leurs médecins traitants, la politique de qualification de la prestation pharmaceutique sécurisée.

L'équipe soignante des résidences autonomies recueille pour ceux des résidents qui le désirent et pour lesquels une prescription d'aide au pilulier est rédigée par le médecin traitant, les prescriptions médicales et autres commandes de produits de santé, remises à la personne dédiée définie à l'article 6, en vue de leur dispensation par la pharmacie d'officine. Lorsque les copies des ordonnances sont transmises, les originaux doivent être présentés lors de la livraison pour l'apposition des mentions règlementaires.

Les résidences autonomies s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les factures des résidents soient régulièrement acquittées à la pharmacie d'officine.

Article 5 – Organisation de la substitution des médicaments

Dans le cadre de la bonne adaptation du coût des produits délivrés, le ou les pharmaciens signataires de la présente convention s'engagent à promouvoir l'utilisation des médicaments génériques.

La pharmacie d'officine s'engage dans ce cadre, en application de l'article L.5125-23 du code de la sécurité sociale et des engagements conventionnels avec l'Assurance Maladie, à substituer des médicaments génériques aux spécialités princeps lorsque le prescripteur ne s'y est pas opposé pour des raisons tirées de l'intérêt du résident. La substitution est assurée selon un référentiel fixé en accord avec le traitant et mis à la disposition de la résidence autonomie.

Les résidences autonomies s'engagent à solliciter le concours de la pharmacie d'officine pour élaborer la liste préférentielle de prescription des médicaments, avec le médecin attaché à la résidence et/ou le pharmacien référent, lorsque ce dernier sera mis en place. Les résidences autonomies s'engagent à intégrer le pharmacien d'officine dans leur comité du médicament, lorsqu'un tel comité existe.

Le ou les pharmaciens signataires s'engagent à établir un bilan d'activité de dispensation adressé au médecin attaché à l'établissement et au représentant légal de l'établissement sur la base des données de consommation en médicaments des résidents. Ce bilan est annuel et doit permettre d'avoir une vision de la consommation médicamenteuse par produits ou classe thérapeutique et par résident ainsi que de son évolution tant en volume qu'en terme de dépense.

Article 6 – Continuité de l'approvisionnement en produits de santé

La pharmacie d'officine s'engage à réceptionner les ordonnances des résidents de 8 heures à 18 heures tous les jours ouvrables.

La pharmacie d'officine s'engage à assurer la continuité de la prestation comme suit :

- **Traitement continu sans urgence** : la livraison s'effectue dans les 24H suivant la transmission des ordonnances des résidents. Les ordonnances de renouvellement sont envoyées à l'officine 8 jours avant la fin du traitement continu par groupes de résidents, à jour fixe arrêté par l'officine et la résidence autonomie.

- **en cas de traitement intercurrent ou changement de traitement** : la pharmacie d'officine s'engage à livrer le résident dans la journée pour toute prescription transmise avant 14h, du lundi au samedi.

- **Pour les spécialités dispensées par une pharmacie hospitalière** : la pharmacie d'officine s'engage à livrer le résident dans les 24 heures suivant la réception de l'original de l'ordonnance ainsi que de sa carte vitale.

- **en urgence** : la proximité de la pharmacie permet d'assurer la livraison dans les meilleurs délais. En effet, la livraison s'effectue dans les quatre heures de la transmission par télécopie de la prescription médicale du résident si les médicaments liés aux besoins en soins urgents stockés dans la résidence autonomie ne répondent pas au besoin pharmaceutique et sous réserve de l'approvisionnement par le grossiste.

- **Le dimanche, nuit et les jours fériés** : la pharmacie d'officine s'engage à fournir et ce annuellement le tableau de garde produit par le syndicat des Pharmaciens de Haute-Garonne.

- **en cas de congés**, la pharmacie d'officine informe l'établissement par écrit au moins 1 mois avant la date de congés, et définit par écrit la procédure pour assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments.

- **en cas de fermeture exceptionnelle**, la pharmacie d'officine informe l'établissement dans les meilleurs délais et définit par écrit la procédure pour assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments.

- **En cas de panne du système automatisé de Préparation des Doses à Administrer :** l'officine s'engage à assurer la continuité du service soit en effectuant une PDA en mode manuel (piluliers), soit en faisant appel à une autre officine équipée du même dispositif ; **cette officine est la Pharmacie du Pont neuf représentée par M. Benjamin ARTUSO sise 4 rue de Metz 31000 Toulouse**. La Pharmacie Esquirol informe dans ce cas sans délai les résidences autonomies de la sous traitance momentanée du service et reste responsable du service effectué par son sous traitant.

Article 7 – Dotations en médicaments pour soins urgents

La pharmacie d'officine s'engage à fournir les résidences autonomies en médicaments, produits ou objets précités dans les cas particuliers suivants, prévus par le Code de la santé publique :

- Besoins généraux pour soins urgents, avec une dotation dont le contenu maximal est validé par les Conseils compétents de l'Ordre des médecins et de l'Ordre des pharmaciens (articles L5126-6 et R.5126-113).
- Besoins particuliers en soins urgents, dispensés sur prescription individuelle sous la responsabilité du médecin.

La livraison de médicaments pour soins urgents s'effectue selon une procédure écrite, élaborée et mise en place par le personnel soignant, sous l'autorité du médecin attaché le cas échéant, approuvée par le directeur et par la pharmacie d'officine.

La pharmacie d'officine assure, par l'intermédiaire du personnel dédié ci-après défini, une surveillance au moins deux fois par an des dates de péremption et de conservation des médicaments détenus par les résidences autonomies aux fins de soins urgents.

Article 8 – Liberté de jugement professionnel

Le représentant légal de l'établissement s'engage à ce que les dispositions nécessaires soient mises en place pour que le ou les pharmaciens signataires de la présente convention puissent accomplir leurs missions et veille à préserver la liberté de leur jugement professionnel dans l'exercice de leurs fonctions pharmaceutiques.
Les résidences autonomies s'engagent à ne pas aliéner l'indépendance du pharmacien d'officine.

Chapitre 2 : transmissions des informations

Article 9 – modalités de circulation des informations entre l'EHPA et l'officine

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à

- formaliser les échanges entre le médecin attaché le cas échéant, l'infirmier référent, le personnel soignant et le ou les pharmaciens signataires de la présente convention. Chaque semestre, à une date à convenir entre eux, le responsable de la résidence autonomie et le pharmacien titulaire se réunissent en vue d'examiner l'apport de la présente convention en matière de qualité, de sécurité du parcours du médicament et de prévention des risques iatrogéniques. Ils font le point sur le niveau des dépenses pharmaceutiques et des politiques de substitution mises en place pour les médicaments prescrits, grâce au rapport global de suivi des consommations cité à l'article 15. Ils identifient les problèmes éventuels et s'attachent à les résoudre.

- Organiser les transmissions sécurisées de toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge des patients. A ce titre, la pharmacie indiquera à la résidence autonomie les coordonnées d'un fax ou d'un mail dédié pour transmission desdites informations.

  Pour répondre à l'objectif mentionné ci-dessus, les résidences autonomies et l'officine s'engagent également à mettre en place au minimum, un cahier de liaison pour répondre aux obligations de suivi régulier et d'intervention de proximité de la pharmacie d'officine, telles qu'imposées par l'acte de dispensation.
  Ce cahier est constitué d'une zone d'échange d'informations puis d'une zone précisant pour chaque échange, la date et le signataire. Il permet d'assurer un suivi et de recueillir les éventuelles observations du personnel soignant en ce qui concerne les différents traitements mis en œuvre. Ce cahier de liaison intègre toutes les informations nécessaires au bon suivi pharmaceutique, est consultable librement et à tout moment par la pharmacie d'officine, est mis à jour par l'équipe soignante, en coordination avec le médecin attaché de la résidence autonomie le cas échéant, et la direction.

- Organiser la transmission des ordonnances des patients de l'établissement à l'officine. Lorsque les copies des ordonnances sont transmises, les originaux doivent être présentés lors de la livraison pour l'apposition des mentions réglementaires.

- Organiser la transmission de la carte Vitale des patients de l'établissement à l'officine pendant le temps nécessaire à la facturation des médicaments à l'assurance maladie.

- Vérifier que la corrélation entre la prescription et les médicaments préparés est réalisée : dans l'officine, le pharmacien contrôle l'ordonnance et contrôle la conformité de la PDA à cette ordonnance. Les feuilles d'administration et de dispensation des médicaments sont transmises à l'infirmière référente (sous forme de fichier informatique).

Article 10 – Désignation d'un personnel dédié par la pharmacie d'officine

La pharmacie d'officine s'engage, après validation pharmaceutique de l'ordonnance et préparation des traitements sous l'autorité du pharmacien, à ce que les produits et les informations nécessaires à leur bon usage soient délivrés par un de ses employés spécialement formé aux problématiques et besoins des résidents et des résidences autonomies.

La personne désignée placée sous la seule autorité du pharmacien titulaire possède la qualification de pharmacien (art. L.5015-20), de préparateur en pharmacie (art. L.4241-1) ou d'étudiant en pharmacie inscrit en 3ième année (art. L.4241-10). Elle assure l'interface pharmaceutique avec la résidence autonomie et s'interdit toute démarche non déontologique (le pharmacien titulaire ou tout membre de l'officine répondant aux critères précités).

La personne dédiée a une fonction technique (délivrance des produits, conseils pharmaceutique adaptés, gestion des besoins en soins, entretien des matériel, etc.), commerciale (connaissance des prix, gestion des demandes en matériels, formation réglementaire et technique, etc.) et administrative (suivi du dossier résident, suivi des règlements, etc.).
Elle applique les modalités et les procédures de dispensation des médicaments définies par le pharmacien gérant, en accord avec l'établissement.

La pharmacie d'officine s'engage, en cas d'absence du personnel dédié habituel, à assurer la continuité de ce service en dépêchant auprès de la résidence autonomie une autre personne munie des compétences nécessaires à l'exécution de ces tâches.
En cas de changement, l'officine notifiera les coordonnées de la nouvelle personne dédiée par tout moyen écrit à archiver avec la convention.

La pharmacie d'officine s'engage à privilégier l'utilisation d'un logiciel d'aide à la dispensation à l'officine compatible avec le ou les logiciels utilisés dans l'établissement.

La pharmacie s'engage à observer des règles strictes de discrétion et secret professionnel à l'égard de l'organisation et du mode de fonctionnement de la résidence autonomie.

Article 11 – Désignation d'un personnel dédié par la résidence autonomie

La résidence autonomie s'engage à faciliter les liens entre la pharmacie d'officine, le pharmacien référent et l'équipe soignante sous la responsabilité du médecin attaché le cas échéant, afin d'assurer la qualité et la continuité des soins par la mise à disposition puis la mise en œuvre des informations nécessaires au bon usage du médicament, à la lutte contre la iatrogénie et au suivi du résident.

La résidence autonomie s'engage à désigner un personnel dédié qualifié pour organiser la réception au nom des résidents (l'infirmière référente au sein de l'équipe), des médicaments et produits de santé, l'ouverture des paquets scellés, le rangement des sachets dose et médicaments non conditionnés en sachet dose dans les chariots à médicaments et pour informer la pharmacie d'officine d'un changement de traitement d'un résident dans les meilleurs délais.

En cas de changement, la résidence autonomie notifiera les coordonnées de la nouvelle personne dédiée par tout moyen écrit à archiver avec la convention.

La résidence autonomie signale à la pharmacie les entrées et sorties des résidents.

TITRE II : ORGANISATION DE LA COORDINATION : PHARMACIEN- EQUIPE SOIGNANTE

Chapitre 1 : bon usage du médicament et lutte contre la iatrogénie

Article 12 – obligation de conseil

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention s'engagent à délivrer les conseils et les informations sur le bon usage du médicament à l'équipe soignante et aux patients, auxquels il convient de conserver autant que possible leur autonomie.

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention remettent la notice des médicaments au résident (ou à l'infirmière référente dans l'hypothèse où le résident n'est pas en capacité de gérer son traitement sous forme de Vidal).

Article 13 – contacts avec les résidents

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à établir un contact individualisé par la visite du ou des pharmaciens signataires de la présente convention au résident, obligatoirement lors de la première dispensation et ultérieurement selon les besoins de la dispensation.

Article 14 – dossier pharmaceutique

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention tiennent, conformément aux articles R 161 58-1 et suivants du code de la sécurité sociale « le dossier pharmaceutique » de chaque résident ayant consenti à sa création. Ce dossier permet en outre de lutter contre la iatrogénie.

Article 15 – logiciel d'aide à la dispensation

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention et les résidences autonomies s'engagent le cas échéant à utiliser le même logiciel d'aide à la traçabilité du circuit du médicament, le logiciel étant fourni par le pharmacien..

L'établissement s'engage à s'équiper d'une liaison Internet afin de permettre les mises à jour informatiques entre l'officine et l'ordinateur détenu dans l'établissement.

Chapitre 2 : circuit du médicament

Article 16 – circuit du médicament

Le ou les pharmaciens signataires de la présente convention s'engagent à suivre les alertes sanitaires et les retraits de lots, et si nécessaire, mettre en œuvre toute mesure utile en lien avec le médecin coordonnateur et la direction dans les meilleurs délais.

Chapitre 3 : Préparation des doses à administrer (PDA)

Article 17 – obligation de la prescription

La préparation des doses à administrer s'effectue sur prescription médicale uniquement et dans le respect de l'autonomie des personnes.

Article 18 – lieu de d'exécution de la PDA

La préparation des doses à administrer s'effectue au sein de l'officine de manière automatisée.

Article 19 – Reconditionnement des médicaments en sachets-doses

Les parties constatent que le reconditionnement à l'avance des médicaments en sachets-dose individualisés nominatifs, dans des conditions pharmaceutiques parfaitement contrôlées et totalement traçables, accompagnés de toute l'information nécessaire et donnant lieu à un suivi individualisé des consommations, est un facteur décisif de sécurisation du parcours du médicament au sein de la résidence autonomie. Il permet de lutter contre la iatrogénie, de faciliter la compréhension, l'administration, l'observance et l'évaluation du traitement.

Article 20 – Conditions formelles du reconditionnement des médicaments

La demande de préparation des doses à administrer (PDA) par le résident doit prendre la forme d'un document spécifique signé par le résident ou son représentant légal autorisant la PDA après due information quant au système utilisé par le pharmacien, permettant de garantir la sécurité et la traçabilité totale des médicaments.

La résidence autonomie s'engage à transmettre à la pharmacie d'officine la demande d'accord du résident signée et la prescription médicale demandant la préparation éventuelle des doses à administrer. Ces documents prescrivant et/ou autorisant la PDA sont classés dans le dossier du résident au sein de l'officine et conservés en double par l'établissement.

Article 21 – Conditions matérielles du reconditionnement des médicaments

La pharmacie d'officine assure la PDA éventuelle des médicaments dont les caractéristiques et le schéma posologique autorisent le reconditionnement, tel que défini dans les propositions de recommandations relatives à la préparation éventuelle des doses à administrer (Bulletin de l'Ordre n°383, juillet 2004).

- La pharmacie d'officine s'assure que la forme galénique autorise le reconditionnement.

  Ne peuvent pas faire à ce titre faire l'objet d'un reconditionnement en sachet-dose individualisé nominatif :
  - Les formes solides sensibles à l'humidité (comprimés effervescents, orodispersibles, bioadhésifs, lyocs, capsules molles ...),
  - Tous les médicaments dont la stérilité est requise jusqu'à l'administration,
  - Tous les médicaments faisant l'objet de précautions de conservation ou de durée de conservation hors du conditionnement primaire inférieur à 7 jours,
  - Tous les médicaments dont la durée de stabilité hors de son conditionnement primaire, est inférieure à 7 jours,
  - Les formes liquides (gouttes,…), injectables, ou les sachets ne sont pas concernés par le reconditionnement

- La pharmacie d'officine s'assure également de la stabilité du schéma posologique du médicament sur la période de reconditionnement.

  Ne peuvent être reconditionnés en sachet-dose tous les médicaments dont la posologie dépend d'une valeur biologique (AVK et INR) ou plus largement tous les médicaments pouvant potentiellement faire l'objet d'un changement inopiné de posologie.

- La pharmacie d'officine s'assure, en fonction des spécificités de certaines molécules, du type de conditionnement (mono ou multi-spécialités) le mieux adapté.
  Ne doivent pas être reconditionnés en sachet-dose multi-spécialités les médicaments, de type allergène, en fonction du risque potentiel de contamination croisée qu'ils pourraient induire ; dans ce cas le reconditionnement mono-spécialité sera préféré.

- Enfin, les médicaments stupéfiants ne sont pas reconditionnés en sachets-dose.

La PDA est effectuée pour une durée de 7 jours au préparatoire ou à défaut, dans un local de la pharmacie d'officine garantissant les conditions de sécurité sanitaire, la qualité d'exécution et le contrôle de la préparation. Le local doit être immédiatement accessible à l'Inspecteur régional de la pharmacie.

Article 22 – Matériel utilisé pour le reconditionnement

La pharmacie indique reconditionner les médicaments en sachets-dose individualisés, nominatifs, à usage unique, résistants à la chaleur, à la lumière et dont les caractéristiques assurent hygiène, sécurité et résistance.
Le matériel utilisé répond aux exigences américaines USP classe B, garantissant une protection contre l'humidité, la chaleur et les gaz.

Les notices de médicaments sont fournies sous la forme d'un Vidal avec mise à jour pluri annuelle (4).

Article 23 – Médicaments non reconditionnés

S'agissant des médicaments non reconditionnables en sachets doses (cf article 21), ils sont délivrés par la pharmacie d'officine dans leurs conditionnements originels dans des bacs individuels au nom de chaque patient.
Afin de limiter le risque d'erreur ou d'oubli par l'équipe en charge de la distribution, ils font l'objet d'une émission d'un sachet dose témoin vide afin de rappeler qu'il convient de distribuer ce médicament non reconditionné.

Article 24 – Suivi pharmaceutique individualisé du résident

La pharmacie d'officine s'engage au suivi du résident en lien avec l'équipe soignante afin d'optimiser l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance dans une optique clinique, et afin de permettre dans le meilleur délai l'adaptation éventuelle des traitements en concertation avec les médecins prescripteur et coordonnateur.

La pharmacie s'engage notamment à utiliser le cahier de liaison mis en place par la résidence autonomie (cf article 9) en le complétant et en l'émargeant conformément aux obligations de suivi régulier et d'intervention de proximité de la pharmacie d'officine, telles qu'imposées par l'acte de dispensation.

La pharmacie d'officine s'engage à tenir à jour les informations suivantes (sous réserve d'une liste à jour des résidents):

- Identification du résident : photos, âge, sexe, attestations de sécurité sociale et de mutuelle, nom et coordonnées du représentant légal, etc.,
- Prescription et/ou autorisation de la PDA par le résident ou son représentant légal,
- Historique des prescriptions et des délivrances de produits de santé au résident,
- Historique et détail des médicaments non utilisés lors de la Préparation des Doses à Administrer
- Bon de livraison signé par la résidence autonomie et le pharmacien qui trace la délivrance des traitements des résidents,
- Etiquetage des sachets-doses et des boites délivrées au résident comprenant : les données descriptives du résident, le jour, le moment de prise, l'identification des médicaments (avec numéro de lots) leur posologie et les éventuels commentaires associés, la date et le lieu de production,
- Les documents légaux de suivi informatisés du résident : en particulier la feuille d'administration des prises de médicaments, la fiche de traçabilité reprenant le n° de lot et la date de péremption pour chaque production, la feuille d'alerte sur les renouvellements éventuels pour le suivi par l'infirmière mais aussi le plan d'ajustement des traitements du résident pour le médecin coordonnateur en relation avec le médecin traitant.

Ces données doivent pouvoir le cas échéant être transférées sur le dossier pharmaceutique (art. L.161-36-4-2).

Enfin, la pharmacie d'officine s'engage à récupérer les médicaments et les sachets-dose non utilisés lors de l'administration au résident en vue de les détruire selon la réglementation applicable aux MNU.

Article 25 – Livraison sous paquets scellés totalement tracés

La pharmacie d'officine s'engage à livrer les traitements emballés sous paquets scellés indiquant le nom et l'adresse du résident, la date de l'ordonnance et de sa délivrance, le n° du relevé des médicaments et la durée du traitement, le nom du médecin traitant et son n° d'immatriculation, le nom de la pharmacie, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article L.5125-25 du code de la santé publique.

Tout paquet endommagé, ouvert ou de contenu manifestement non-conforme devra être signalé dès réception par la résidence autonomie à l'officine qui devra prendre toute mesure corrective dans la journée.

La pharmacie d'officine s'engage à reporter sur chaque boite de médicament et/ou sur chaque sachet-dose individualisé nominatif les informations de traçabilité nécessaire à la sécurisation de la dispensation, à modifier un traitement simplement ou à rappeler un produit si besoin.

Article 26 – Stockage à la résidence autonomie

La résidence autonomie s'engage à disposer d'un local fermé à clé réservé à la réception et au stockage des médicaments préparés ou non, permettant d'assurer leur conservation et sécurité, accessibles aux seuls médecins et infirmiers et personnels de la pharmacie d'officine, sous la seule responsabilité de la résidence autonomie et contrôlable par le référent pharmaceutique.

Les piluliers dont le contenu n'aurait pas été totalement utilisé sont remis à l'officine par le personnel référent de la résidence autonomie pour destruction.

Article 27 – Stockage à l'officine

L'officine s'engage au stockage nominatif avec traçabilité totale dans un espace dédié en son sein, des boites entamées des résidents.

Ces boîtes sont utilisées au profit exclusif des résidents auxquels elles ont été délivrées pour les traitements des semaines suivantes. Pour les traitements continus, la durée de ce stockage est limitée à 06 mois. Les médicaments non utilisés à l'issue du traitement sont remis à la destruction.

Article 28 – Responsabilité de l'officine

L'officine est responsable de la validation de la prescription médicale, de la bonne préparation des doses à administrer, de la conformité de la délivrance, de la destruction des médicaments non utilisés à l'issue du traitement ou en cours de traitement, de la gestion des péremptions, de la mise à disposition des informations nécessaires au bon usage du médicament au résident ou à l'équipe soignante, de la traçabilité (de la transmission de l'ordonnance jusqu'à la livraison à l'établissement).

Article 29 – Responsabilité de la résidence autonomie

La résidence autonomie est responsable de la transmission à l'officine des informations relatives au résident, nécessaires à la bonne dispensation du médicament (ordonnances, allergies connues…)

Dès la signature du bon de délivrance par le personnel référent de la résidence autonomie, ce dernier est responsable de la bonne conservation et de la bonne administration aux résidents des produits préparés ou non.
Dans l'établissement, l'infirmière référente contrôle avant distribution l'adéquation entre l'ordonnance et les feuilles d'administration et de dispensation des médicaments fournies par le pharmacien. Elle prépare pour chaque résident les médicaments non livrés en sachets doses (sachets, gouttes…)

Lors de la distribution du médicament, un contrôle visuel du médicament administré et de la prescription doit être possible à tout moment par l'agent chargé de la distribution.

TRE III : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Article 31 – Durée et reconduction de la convention

La présente convention est conclue pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction, à la date d'échéance de la convention par période supplémentaire de 1 année.

Toute évolution des obligations législatives, réglementaires ou conventionnelles de l'une ou l'autre des parties pourra faire l'objet d'un avenant daté et signé par les parties puis annexé à la présente convention.

Si l'une ou l'autre des parties ne souhaite pas reconduire la présente convention, son représentant légal devra adresser une lettre de résiliation par lettre recommandée à l'autre partie, trois mois avant la date d'échéance.

Article 32 – Résiliation anticipée de la convention

En cas de manquements d'un contractant aux dispositions de la présente convention, le co-contractant doit par courrier recommandé avec accusé de réception demander à l'autre partie d'y remédier dans un délai maximum d'un mois.
Si cette mise en demeure reste sans effet, le co-contractant insatisfait peut résilier sans délai la présente convention.

Dans l'hypothèse où un changement de législation, de réglementation ou du mode de conventionnement de l'établissement, rendrait inapplicable l'application de la présente convention, celle-ci peut être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties dans le délai d'un mois après information par courrier recommandé de l'autre partie signataire.

Article 33 – Conséquences de l'inexécution ou de la résiliation

Quelle que soit leur cause, l'inexécution totale ou partielle, comme la résiliation anticipée, ne donneront pas lieu au versement de dommages et intérêts entre les cocontractants. Cette clause ne saurait libérer les résidences autonomies et l'officine de leurs responsabilités respectives à l'égard des résidents, en application du droit commun ainsi que de la présente convention.

Article 34 – Transmission de la convention

Dès son application entre les parties, la pharmacie d'officine transmet la présente convention pour information au Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens du lieu d'exercice du pharmacien et du lieu de dispensation des médicaments, s'il relève d'une autre compétence territoriale. La convention est transmise à toute autorité ou organisme compétent selon la réglementation en vigueur. L'EHPA s'engage à communiquer la présente convention à l'agence régionale de santé.

Article 25 – Cession de la convention

La présente convention étant faite en considération de la personnalité morale du représentant de la pharmacie, ne pourra en aucun cas être cédée ou transmise à une autre société ou personne morale ou physique sans l'accord écrit des résidences autonomies concernées et à l'inverse, en cas de changement de gestionnaire des résidences autonomies.

Fait en 3 exemplaires à : , le : | |

Toutes les pages paraphées, tampon et signature des parties en présence, précédé de la mention « bon pour accord ».

Pour les résidences autonomies Jolimont, Colombette, ST louis et Ormeau	Pour LA PHARMACIE D'OFFICINE

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

ACCORD DU RESIDENT
PREPARATION DES DOSES A ADMINISTRER

L'établissement ……. a signé une convention de collaboration avec la pharmacie d'officine suivante :

Désignation de la pharmacie : PHARMACIE ESQUIROL

Représentant de la pharmacie Dr Christian SAUNE

Adresse de la pharmacie : 28 rue de Metz

Code Postal : 31000 *Ville :* TOULOUSE

Cette convention a pour but d'assurer aux résidents de la résidence autonomie qui le souhaitent et pour lesquels le médecin traitant a prescrit une aide à la préparation des médicaments, l'organisation d'une prestation qualifiée visant à la sécurisation du parcours du médicament au sein de l'établissement, ainsi qu'au bon usage des produits de santé pour se mettre en conformité avec les recommandation de la Haute Autorité de Santé et le code de la Santé Publique.

Cette convention constitue un acte de coopération à caractère non onéreux passé dans l'intérêt des résidents.
Elle ne suppose, ni n'implique, le versement d'un quelconque prix ou rémunération.

Par cette convention, **l'officine s'engage à**

- **préparer les piluliers des résidents et sécuriser le circuit du médicament:**

Pour ce faire, L'établissement et la pharmacie d'officine ont choisi un système de PDA (Préparation des doses à Administrer) qui propose un service complet, **automatisé et sécurisé**, permettant un suivi individualisé des résidants depuis la préparation en pharmacie jusqu'à la distribution dans l'établissement.
Ce système de dispensation intègre la préparation éventuelle des doses à administrer (piluliers) et sécurise l'administration des médicaments au résident, tout en **assurant la traçabilité des produits**.
Dans le cadre de ce service, les informations concernant les prescriptions de médicaments **font l'objet d'un traitement informatisé.** Les destinataires de ces données sont le personnel de l'établissement médico-social et de la pharmacie d'officine. Le système de PDA centralise les données relatives aux consommations de médicaments par l'établissement et réalise des études statistiques anonymes à des fins d'amélioration de la qualité.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le résidant ou son représentant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, il doit alors s'adresser au directeur de l'établissement, et au titulaire de la pharmacie d'officine.

- **promouvoir l'utilisation des médicaments génériques**

- **lutter avec l'établissement et le médecin coordonnateur contre la iatrogénie et promouvoir le bon usage du médicament**

En conséquence des informations qui précèdent, le résident ou son représentant légal déclare:

□ **choisir comme pharmacie d'officine la pharmacie ayant passé convention de collaboration avec l'établissement.**

Le résident reconnaît avoir été informé que la prestation de la pharmacie d'officine est fournie à titre gracieux (en dehors de la facturation stricte du médicament) et il confirme

- accepter la dispensation des médicaments par la pharmacie d'officine partenaire de l'établissement,
- accepter la préparation éventuelle des doses à administrer sur prescription de son médecin traitant ou coordonnateur dans le cadre d'une procédure automatisée
- accepter la destruction à l'officine de ses médicaments non utilisés,
- autoriser le traitement des données le concernant, par le système de PDA.

□ **choisir une autre pharmacie d'officine, n'ayant pas passé de convention de collaboration avec l'établissement.**

Le résident est informé que dans ce cas, il doit s'assurer auprès de cette pharmacie, qu'elle assure les livraisons du médicament y compris en urgence.
Dans l'hypothèse où sur avis de son médecin traitant, le résident ne peut gérer son traitement seul, celui-ci doit s'assurer que la pharmacie choisie assure la préparation des doses à administrer et garantit la sécurité et la traçabilité du circuit du médicament.
Ce choix est donc subordonné à un engagement en ce sens de la pharmacie choisie.

PHARMACIE CHOISIE :

Fait en 3 exemplaires à : **, le :** | |

LE RESIDENT	**LE REPRESENTANT LEGAL**
Mr – Mme - Melle	Mr – Mme – Melle
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date naissance :	Lien de parenté avec le résidant :
Signature :	**Signature :**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre d'action Sociale (CCAS) de Toulouse et le centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR). Avenant N°2 : Lot N°4 : Beurre, Oeuf, Fromage**

Rapport : 16 janvier 2024 - 019

DEL-23-0332

Mesdames, Messieurs,

En date du 5 août 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont conclu un accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour répondre aux besoins de leurs établissements.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à partir de la date de notification jusqu'au 5 août 2023. Il est tacitement reconductible par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction d'un an, sans que la durée totale d'exécution de l'accord cadre n'excède 4 ans.

Par correspondance en date du 18 décembre 2023, le CCAS de Toulouse informait la société PASSION FROID – POMONA GROUPE de la suppression de tous les produits laitiers contenant du lait cru.

Cette suppression concerne 7 références.

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société PASSION FROID – POMONA GROUPE, il y a lieu de conclure l'avenant n°2.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet de l'avenant n°2 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à la signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 019**

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre d'action Sociale (CCAS) de Toulouse et le centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR). Avenant N°2 : Lot N°4 : Beurre, Oeuf, Fromage

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1ER : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant N°2 à l'accord cadre relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR). Lot N°4 : beurre, œuf, Fromage.

ARTICLE 2 : le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente et le Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant sans incidence financières ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

019 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre d'action Sociale (CCAS) de Toulouse et le centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR). Avenant N°2 : Lot N°4 : Beurre, Oeuf, Fromage - *DEL-23-0332*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

HOPITAL JOSEPH DUCUING VARSOVIE

CDV - CLAT 31
(Centre Départemental de Vaccination)
(Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)
15 rue Varsovie – BP 53160
31027 TOULOUSE CEDEX 3
Tél : 05 61 77 50 10
Fax : 05 61 77 50 90
clat31@hjd.asso.fr

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

CONVENTION CDV - CLAT31 et CCAS

La présente convention est établie,

ENTRE,

Le Centre Régional de Lutte Anti-Tuberculeuse de l'Hôpital Joseph Ducuing
15 rue Varsovie – BP 77613 – 31076 TOULOUSE Cedex
N° SIRET 7769389900011
Représenté par Cathy GARCIA, Directrice

AINSI QUE

Le Centre Départemental de Vaccination de l'Hôpital Joseph Ducuing
15 rue Varsovie – BP 77613 – 31076 TOULOUSE Cedex
N° SIRET 7769389900011
Représenté par Cathy GARCIA, Directrice

ET D'AUTRE PART

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, dont le siège social se situe 2 Bis, rue de Belfort – BP 70413 – 31004 TOULOUSE Cedex
N°SIRET 26310123000013
Représenté par sa Vice-présidente, Madame Maroua BOUZAIDA.

Présentation du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT 31)

Conformément à l'article D.3112-7 du code de la santé publique (CSP), le CLAT31 a pour mission d'assurer à titre gratuit :

- des actions de prévention,
- l'information du public et des professionnels,
- le dépistage à la demande et par des actions ciblées,
- le diagnostic et le traitement de la tuberculose,
- la délivrance des médicaments,
- les enquêtes autour des cas,
- la mise en place des réseaux nécessaires avec les partenaires du secteur médical et médico-social.

Le CLAT31 a également pour mission spécifique le dépistage de la tuberculose dans les groupes à risque. Les actions ciblées de dépistage concernent les personnes vivant en situation de grande précarité (incluant vie en collectivité, détenus, addictions, etc.) et les personnes originaires de zones géographiques où l'incidence est élevée (Afrique, Asie, Pays de l'Est notamment).

HOPITAL JOSEPH DUCUING VARSOVIE

CDV - CLAT 31
(Centre Départemental de Vaccination)
(Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)
15 rue Varsovie – BP 53160
31027 TOULOUSE CEDEX 3
Tél : 05 61 77 50 10
Fax : 05 61 77 50 90
clat31@hjd.asso.fr

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

Présentation du Centre Départemental de Vaccination

Le Centre Départemental de Vaccination (CDV), a pour mission, de proposer les vaccinations recommandées à toute la population de la Haute-Garonne, conformément au calendrier vaccinal en vigueur.

Le calendrier vaccinal (édité annuellement après avis du Haut Conseil de Santé Publique), fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France, en fonction de leur âge et émet des recommandations vaccinales « générales » et « particulières » (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission).

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention entre le CCAS et le CDV/CLAT 31 de l'Hôpital Joseph Ducuing de Toulouse pour permettre l'accès facilité au dépistage et à la prise en charge de la tuberculose ainsi que de la vaccination recommandée en France pour tous les publics accueillis

Article 2 : Les Public Concernés par la Convention

Concernant le dépistage de la tuberculose :
Les personnes appartenant à un groupe haut risque de tuberculose (patients originaires de pays à forte endémie tuberculeuse arrivées en France depuis moins de 2 ans, personnes en situation de grande précarité).
A l'exception :

- des femmes enceintes (sauf vaccination) et des enfants de moins de 15 ans.
- des personnes asymptomatiques ayant réalisées une radiographie thoracique de moins d'un an.

Concernant la vaccination :
Toutes les personnes intéressées par la mise à jour vaccinale, à l'exception des enfants de moins de 6 ans (PMI) et des mineurs non accompagnés.

Article 3 : Engagement Réciproques des Parties

3.1 Le CCAS de Toulouse s'engage à :

- Assurer l'orientation des personnes ciblées sur le dépistage tuberculose et/ou la vaccination recommandée en France.
- Participer activement au recueil des données.
- Vérifier les rendez-vous au sein du service CDV/CLAT 31 et si le patient présente des signes de tuberculose, appeler pour un rendez-vous programmé en urgence sur les plages horaires spécifiques.

3.2 Conditions de réalisations

- Déplacement de l'Unité Mobile de Radiologie sur le site :
- Une pré-liste sera établie pour assurer le passage du CDV/CLAT 31, avec proposition de réaliser une radiographie thoracique et d'une mise à jour vaccinale selon les publics ciblés.
- un espace de stationnement pour le camion radiologique sera réservé à l'intérieur du site.
- A prévoir prise électrique (16A avec prise de terre) accessible depuis l'extérieur de la structure pour le branchement du camion radiologique. En cas d'impossibilité, le camion fonctionnera sur groupe électrogène embarqué.
- Une salle accessible aux usagers (avec si possible un point d'eau) devra être mise à disposition pour le médecin vaccinateur.

3.3 Le CLAT31 s'engage à :

- Sensibiliser l'équipe du CCAS à la tuberculose et au dépistage des groupes à risque.
- Récupérer et vérifier tous les résultats des radiographies pulmonaires et des tests tuberculiniques des patients.
- Informer l'équipe du CCAS en cas d'anomalie d'un des patients dépistés.
- Prendre en charge financièrement le dépistage de la tuberculose des patients orientés.
- Prendre en charge financièrement les frais liés à la délivrance de traitements spécifiques aux patients dont l'accès aux droits n'a pu être finalisé.
- Réalisation de la radiographie thoracique de face numérisée et interprétation par les médecins du service.
- Réalisation des tests tuberculiniques par les infirmières du service.
- Etablir un compte rendu quantitatif écrit de chaque séance adressé au responsable de la structure ainsi que les résultats individuels sous enveloppes cachetées et des carnets de suivi radiologie et vaccination à remettre aux intéressés.
- En cas de besoin, le responsable de la structure et les encadrants (secret médical partagé) seront informés de la nécessité d'une consultation médicale pour l'usager.

Le CDV s'engage à :

- Vérifier le carnet de vaccination ou effectuer un entretien sur le statut vaccinal antérieur.
- Rechercher d'éventuelles contre-indications vaccinales,
- Réaliser le ou les vaccins gratuitement,
- Informer sur la possibilité d'effets secondaires,
- Délivrer un carnet de vaccination (les données vaccinales sont enregistrées dans un logiciel spécifique, permettant de retrouver toutes les informations en cas de perte du support papier)
- Le cas échéant, orienter les personnes vers le centre de vaccination pour mise à jour vaccinal avec fiche de liaison.
- A fournir les fiches de liaison numérotées une à deux fois par an selon les besoins.
- A renvoyer les fiches de liaisons complétées au maximum dans les 15 jours au médecin du CCAS.

Article 4 : Evaluation du dispositif

Une évaluation de ce dispositif sera réalisée annuellement et prendra en compte les indicateurs suivants :

- Nombre de radiographies réalisées,

HOPITAL JOSEPH DUCUING VARSOVIE

CDV - CLAT 31
(Centre Départemental de Vaccination)
(Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)
15 rue Varsovie – BP 53160
31027 TOULOUSE CEDEX 3
Tél : 05 61 77 50 10
Fax : 05 61 77 50 90
clat31@hjd.asso.fr

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

- Nombre d'anomalies radiologiques évocatrices de tuberculoses et radios anormales non évocatrices de tuberculose.
- Nombre de patients prise en charge par le CLAT31.
- Nombre de vaccins réalisés.

Article 5 : Périodicité des interventions

La fréquence de nos interventions est programmée une fois tous les 2 mois sur le site du CCAS selon la demande et le nombre de personnes intéressées par le dépistage avec la ou le responsable de la structure et le CDV/CLAT 31.
La date est proposée par le CDV/CLAT 31 selon les disponibilités des services coordonnés.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature et sera proposée à renouvellement à date anniversaire.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 3 mois.

Article 8 : Responsabilités

1. En matière de responsabilité civile :

- les intervenants du CDV-CLAT31 de l'hôpital Joseph Ducuing sont couverts dans le cadre de leur pratique professionnelle par le contrat d'assurance souscrit par l'hôpital Joseph Ducuing.
- Les dommages subis ou occasionnés par le véhicule sont pris en charge par l'assurance souscrite par l'hôpital Joseph Ducuing au titre du CLAT31.

2. Chaque partie est responsable de tout dommage qui pourrait résulter d'une négligence, d'une faute, d'une omission dans le cadre de l'exécution de la convention. Chaque partie reconnait qu'elle a pris toute disposition pour couvrir sa responsabilité au titre de la présente convention.

3. Les parties déclarent être titulaire de polices d'assurance souscrites auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et couvrant les conséquences de sa responsabilité pour tous les dommages qu'elle pourrait causer dans l'exécution des présentes.

4. Une attestation d'assurance pourra être fournie par chaque partie à la demande.

HOPITAL JOSEPH DUCUING VARSOVIE

CDV - CLAT 31
(Centre Départemental de Vaccination)
(Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)
15 rue Varsovie – BP 53160
31027 TOULOUSE CEDEX 3
Tél : 05 61 77 50 10
Fax : 05 61 77 50 90
clat31@hjd.asso.fr

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

Article 9 : Litiges

Dans le cas où des difficultés surgiraient dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties devront avant toute action éventuelle en justice, organiser une réunion en vue de conciliation.
En l'absence d'accord amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent.

Fait à Toulouse, le 22 / 11 / 2022

Pour le CCAS de Toulouse,
La Vice-présidente
Madame Maroua BOUZAIDA

Le Directeur de l'hôpital Joseph Ducuing

Cathy GARCIA
Directrice
HOPITAL JOSEPH DUCUING

CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SIAO) POUR L'ANNEE 2023

Entre d'une part,

Le Département de la Haute-Garonne, sis 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9, représenté par **Sébastien VINCINI**, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 16 novembre 2023,

ci-après désigné par les termes : le Conseil départemental,

Et d'autre part,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de TOULOUSE en qualité de gestionnaire du SIAO, sis, 2 bis Rue de Belfort – 31 004 Toulouse Cedex 06, représenté par son Président, **Monsieur Jean-Luc MOUDENC,** dûment habilité par délibération du conseil d'administration du ..... ,

ci-après désigné par les termes: le CCAS de la Ville de Toulouse.

Vu le Code de l'Action Sociale et notamment l'article L345-2-4 qui précise les missions du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ;

Vu la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation entre l'Etat et le CCAS de la Ville de Toulouse du 1er février 2017 ;

Préambule :

La loi ALUR a instauré la création d'un SIAO unique dans chaque département, sous la responsabilité des services de l'Etat.

Le CCAS de la Ville de Toulouse a été désigné par le Préfet en qualité de gestionnaire du SIAO unique en Haute-Garonne à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, au titre de ses compétences en matière de Solidarité départementale a souhaité renforcer la coopération avec les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du SIAO.
Compétent en matière de Protection de l'Enfance, en matière d'accueil, d'information, d'évaluation sociale et d'accompagnement dans l'accès aux droits des personnes, le Conseil départemental a souhaité s'inscrire dans la gouvernance du SIAO unique et participer ainsi aux différentes instances dédiées à la mise en œuvre de ce service.

Le Conseil départemental contribue au fonctionnement du SIAO dans l'objectif du renforcement des liens entre le SIAO et le Conseil départemental, notamment les Maisons des Solidarités, prescripteurs majoritaires en matière d'orientation et de demandes d'hébergement.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions du soutien financier par le Conseil départemental au CCAS de la Ville de Toulouse pour la mise en œuvre de son action dans le cadre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation en Haute-Garonne.

Cette contribution financière doit permettre une meilleure articulation afin que le SIAO puisse :

- Poursuivre l'accueil de publics en demande d'hébergement/logement,
- Affiner les évaluations des situations complexes en lien avec les référents des MDS,
- Actualiser les demandes d'hébergement ainsi que les connaissances relatives au logiciel si-SIAO permettant aux MDS de saisir les demandes,
- Proposer des orientations adaptées et un suivi du parcours d'hébergement vers le logement.

Pour le Conseil départemental, la Direction de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités(DPLP) assurera la coordination et le suivi des modalités d'articulation entre le CCAS – gestionnaire du SIAO et les services du Conseil départemental dont les Maisons des Solidarités.

Article 2 : Montant de la subvention

Le montant de la subvention allouée est de 80 000 € pour l'année 2023.

Article 3 : - Contrôle d'activité exercé par le Conseil départemental

Le CCAS de la Ville de Toulouse, en tant que gestionnaire du SIAO s'engage à faciliter l'accès au Conseil départemental (Direction de la Coordination et du Développement Social) à toutes pièces ou informations permettant d'évaluer et d'apprécier la qualité de l'action.

Le CCAS de la Ville de Toulouse, en tant que gestionnaire du SIAO soumet chaque année à la validation du Comité de pilotage, dont le Conseil départemental est membre, le bilan annuel et le rapport d'activité du SIAO.

Article 4 : Modalités de versement – pièces justificatives

- Modalités de versement :

La subvention est versée dans son intégralité dès la signature de la convention par les 2 parties.

Ce versement sera effectué sur le compte du CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO,

Etablissement	RECETTE DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE
BIC	FR753000100833C310000000028
IBAN	BDFEFRPPCCT

Article 5 : Justificatifs - Contrôle financier exercé par le Conseil départemental

Le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO s'engage à fournir une copie certifiée par le Président ou le Trésorier de l'association des documents suivants :

- Compte de résultat en version détaillée,
- Bilan et ses annexes en version détaillée,
- Compte d'emploi de la subvention,

- Rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,

Ces documents comptables devront être transmis dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Cette obligation concerne l'exercice pour lequel l'aide départementale est attribuée et éventuellement, s'il est différent, l'exercice comptable au cours duquel la subvention a été enregistrée.

Article 6 : Engagements du CCAS de la Ville de Toulouse

Le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO informe sans délai le Conseil départemental (DPLP) de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO informe sans délai le Conseil départemental (DPLP) de toute modification et de tout incident dans son activité.

Le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO s'engage à faire porter le logo du Conseil départemental sur le bilan annuel d'observation sociale qui est préalablement validé par le Comité de pilotage stratégique dont le Conseil Départemental est membre.

Article 7 : Comptabilité

Le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO s'engage à tenir une comptabilité conforme aux règles définies par l'instruction M14 et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

ARTICLE 8 – Durée et exécution de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature, et elle est établie pour l'année 2023.

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine.

Chacune des parties peut demander à l'autre à mettre fin à la convention, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, à l'issue d'un préavis de trois (3) mois.

En cas de faute de l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, au terme d'un délai de 3 mois après envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception restée sans effet.

En cas de résiliation anticipée, il pourra être demandé le remboursement de la subvention attribuée au prorata de la période écoulée à la date de la résiliation.

Fait à Toulouse, le

Pour le CCAS de la Ville de Toulouse – gestionnaire du SIAO	**Pour le Conseil départemental**
Jean-Luc MOUDENC Président	**Sébastien VINCINI** Président

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Décision Modificative n°7 du CTMR**

Rapport : 16 janvier 2024 - 004

DEL-23-0336

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n°7-2023 du Centre Toulousain des Maisons de Retraite est constituée par l'inscription de crédits sur la section de fonctionnement :

1. **La section de fonctionnement comprend :**

1.1. Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin d'enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé sur la fin de l'exercice 2023 pour les EHPAD du CTMR :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 98 185,38€ sur le compte 64111 – Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 9 744,00€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 245 000,00€ sur le compte 68742 – Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 352 929,38€ sur le compte 735111 – Produits des EHPAD pour l'hébergement permanent.

1.2. La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 004**

Décision Modificative n°7 du CTMR

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°7 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du CTMR.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin d'enregistrer les crédits non reconductibles versés par l'Agence Régionale de Santé sur la fin de l'année 2023 pour les EHPAD du CTMR :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 98 185,38€ sur le compte 64111 – Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 9 744,00€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 245 000,00€ sur le compte 68742 – Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 352 929,38€ sur le compte 735111 – Produits des EHPAD pour l'hébergement permanent.

ARTICLE 2 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 3 : La Décision Modificative n° 7 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

004 - Décision Modificative n°7 du CTMR - *DEL-23-0336*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Décision Modificative n°6 - Budget Annexe ESMS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 008

DEL-23-0348

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°6-2023 du budget annexe ESMS du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits à la section de fonctionnement :

1. **La section de fonctionnement comprend :**

1.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin d'enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé sur la fin de l'exercice 2023 pour les établissements du budget annexe EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 895,64€ sur le compte 6066 – Fournitures médicales.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 30 000,00€ sur le compte 62113 – personnel extérieur.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 169 664,39€ sur le compte 64111 – Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 301 746,06€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 502 306,09€ sur le compte 735111 – Produits des EHPAD pour l'hébergement permanent.

1.2 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder au financement des dernières dépenses de l'année 2023 pour les établissements du budget annexe EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 12 570.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Assurance maladie, maternité et accident du travail.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 10 000.00€ sur le compte 6611 – Intérêts des emprunts et des dettes.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 30 000.00€ sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 52 570.00€ sur les comptes de la tarification.

1.3 La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :

- La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 008**

Décision Modificative n°6 - Budget Annexe ESMS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°6 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du budget annexe EPRD du Centre Communal d'Action Sociale.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin d'enregistrer les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé sur la fin de l'exercice 2023 pour les établissements du budget annexe EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 895,64€ sur le compte 6066 – Fournitures médicales.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 30 000,00€ sur le compte 62113 – personnel extérieur.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 169 664,39€ sur le compte 64111 – Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 301 746,06€ sur le compte 6815 – Dotations aux provisions d'exploitation.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 502 306,09€ sur le compte 735111 – Produits des EHPAD pour l'hébergement permanent.

ARTICLE 2 : Sont approuvées des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder au financement des dernières dépenses de l'exercice 2023 pour les établissements du budget annexe EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 12 570.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Assurance maladie, maternité et accident du travail.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 10 000.00€ sur le compte 6611 – Intérêts des emprunts et des dettes.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 30 000.00€ sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 52 570.00€ sur les comptes de la tarification.

ARTICLE 3 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 4 : La décision modificative N°6 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

008 - Décision Modificative n°6 - Budget Annexe ESMS - Exercice 2023 - *DEL-23-0348*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 25/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS - CCAS Toulouse (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26310123000013

POSTE COMPTABLE : Receveur des finances

M. 14

Décision modificative 5 (3)
Voté par nature

BUDGET : Budget principal C1 (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 31
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 42
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 43
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 47
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 48
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 49
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 51
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 52
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 53
A4 - Etat des provisions 54
A5 - Etalement des provisions 55
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 56
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 57
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 59
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 60
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) 61
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) 62
A8 - Etat des charges transférées 63
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 64

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 65
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 66
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 67
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 68
B1.5 - Etat des autres engagements donnés 69
B1.6 - Etat des engagements reçus 70
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 71
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 72
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 73
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale 74

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 75
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 77
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 78
C3.2 - Liste des établissements publics créés 79
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 80
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 81

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 82

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Code INSEE	CCAS Toulouse Budget principal C1	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
0.00	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 0.00
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.0%	0.0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	300 000,00	300 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	300 000,00	300 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	300 000,00	300 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 958 202,93	0,00	-300 000,00	-300 000,00	5 658 202,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 454 798,31	0,00	0,00	0,00	15 454 798,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 023 572,33	0,00	0,00	0,00	15 023 572,33
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	36 436 573,57	0,00	-300 000,00	-300 000,00	36 136 573,57
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	23 725,92	0,00	0,00	0,00	23 725,92
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	36 460 299,49	0,00	-300 000,00	-300 000,00	36 160 299,49
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*809 842,84*		*300 000,00*	*300 000,00*	*1 109 842,84*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***809 842,84***		***300 000,00***	***300 000,00***	***1 109 842,84***
	TOTAL	37 270 142,33	0,00	0,00	0,00	37 270 142,33

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**37 270 142,33**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	264 269,98	0,00	0,00	0,00	264 269,98
70	Produits services, domaine et ventes div	4 452 071,09	0,00	0,00	0,00	4 452 071,09
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 376 345,10	0,00	0,00	0,00	30 376 345,10
75	Autres produits de gestion courante	153 069,00	0,00	0,00	0,00	153 069,00
	Total des recettes de gestion courante	35 245 755,17	0,00	0,00	0,00	35 245 755,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	35 245 755,17	0,00	0,00	0,00	35 245 755,17
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*127 254,46*		*0,00*	*0,00*	*127 254,46*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***127 254,46***		***0,00***	***0,00***	***127 254,46***
	TOTAL	**35 373 009,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 373 009,63**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 897 132,70**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**37 270 142,33**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**982 588,38**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5)*DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 077 738,44	0,00	0,00	0,00	1 077 738,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 243 557,41	0,00	300 000,00	300 000,00	8 543 557,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**10 321 295,85**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**10 621 295,85**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**1 225 725,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 225 725,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers(8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**11 547 020,85**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**11 847 020,85**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*127 254,46*		*0,00*	*0,00*	*127 254,46*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***127 254,46***		***0,00***	***0,00***	***127 254,46***
	TOTAL	**11 674 275,31**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**11 974 275,31**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 974 275,31**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	74 088,17	0,00	0,00	0,00	74 088,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**85 088,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 088,17**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**85 088,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 088,17**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*809 842,84*		*300 000,00*	*300 000,00*	*1 109 842,84*

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	III	IV = I + II + III
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***809 842,84***		***300 000,00***	***300 000,00***	***1 109 842,84***
TOTAL		**894 931,01**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**1 194 931,01**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**10 779 344,30**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 974 275,31**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**982 588,38**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-300 000,00		-300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*300 000,00*	300 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**-300 000,00**	***300 000,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*			*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		300 000,00	*0,00*	300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*			*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*			*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*			*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*			*0,00*	0,00
3...	Stocks		0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total			**300 000,00**	***0,00***	**300 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**300 000,00**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*300 000,00*	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***300 000,00***	**300 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**300 000,00**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**5 958 202,93**	**-300 000,00**	**-300 000,00**
60611	Eau et assainissement	12 514,65	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	132 663,97	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	146 937,18	0,00	0,00
60622	Carburants	46 500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 126 066,16	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	51 844,72	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 071,60	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 464,61	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 124,70	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	41 838,61	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	3 893,10	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	430 078,21	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 397,62	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	278 362,21	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 289,22	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	26 076,67	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 002,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	137 192,29	0,00	0,00
6156	Maintenance	111 469,38	0,00	0,00
6161	Multirisques	454,50	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	111 239,20	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	19 051,55	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	28 654,34	0,00	0,00
6226	Honoraires	140 033,90	0,00	0,00
6228	Divers	27 100,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	40 277,92	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	27 254,24	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 580,60	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	65 395,82	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	73 578,12	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	2 214 023,92	-300 000,00	-300 000,00
6288	Autres services extérieurs	466 066,84	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	38 699,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 634,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**15 454 798,31**	**0,00**	**0,00**
6218	Autre personnel extérieur	55 008,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	95 786,26	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	136 027,47	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	44 889,04	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 791 214,83	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	115 577,38	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 198 091,56	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 680 604,61	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	139 083,68	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 445 402,73	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 625 580,57	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 326,83	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 655,17	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 470,74	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	32 454,91	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	99 882,46	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	902 220,71	0,00	0,00
6488	Autres charges	28 521,36	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**15 023 572,33**	**0,00**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	28 338,14	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 973,19	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	nouvelles (3)	
6561	Secours d'urgence	35 000,00	0,00	0,00
6562	Aides	14 882 061,00	0,00	0,00
6568	Autres secours	51 000,00	0,00	0,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	20 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 200,00	0,00	0,00
656	**Frais de fonctionnement des groupes d'él**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**36 436 573,57**	**-300 000,00**	**-300 000,00**
66	**Charges financières (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**23 725,92**	**0,00**	**0,00**
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	20 028,50	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 697,42	0,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**36 460 299,49**	**-300 000,00**	**-300 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***809 842,84***	***300 000,00***	***300 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles et corpo*	*809 842,84*	*0,00*	*0,00*
6815	*Dot. prov. pour risques fonct. courant*	*0,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***809 842,84***	***300 000,00***	***300 000,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***809 842,84***	***300 000,00***	***300 000,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**37 270 142,33**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**264 269,98**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	64 830,13	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	199 439,85	0,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**4 452 071,09**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	124 559,72	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	400 335,00	0,00	0,00
70872	Remboursement frais par budget annexe	3 562 176,37	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes	365 000,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**30 376 345,10**	**0,00**	**0,00**
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	14 632 061,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	356 085,43	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	15 388 198,67	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**153 069,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	153 069,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**35 245 755,17**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**35 245 755,17**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***127 254,46***	***0,00***	***0,00***
777	*Quote-part subv inv. transf cpte résult*	*127 254,46*	*0,00*	*0,00*
7815	*Rep. prov. charges fonctionnt courant*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***127 254,46***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**35 373 009,63**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**1 077 738,44**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	787 221,71	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	290 516,73	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**8 243 557,41**	**300 000,00**	**300 000,00**
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 551 648,62	300 000,00	300 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	874 143,72	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	16 205,17	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	70 502,76	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 514,85	0,00	0,00
2184	Mobilier	704 542,29	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 000 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**10 321 295,85**	**300 000,00**	**300 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**1 210 000,00**	**0,00**	**0,00**
1388	Autres subventions non transférables	1 210 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**4 725,00**	**0,00**	**0,00**
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° BA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**11 000,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	11 000,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**1 225 725,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**11 547 020,85**	**300 000,00**	**300 000,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	***127 254,46***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***127 254,46***	***0,00***	***0,00***
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*11 629,46*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*115 625,00*	*0,00*	*0,00*
15182	*Autres provisions pour risques*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***127 254,46***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**11 674 275,31**	**300 000,00**	**300 000,00**

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**300 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 088,17	0,00	0,00
10222	FCTVA	74 088,17	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	11 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	85 088,17	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	85 088,17	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*809 842,84*	*300 000,00*	*300 000,00*
15182	*Autres provisions pour risques*	*0,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*26 355,99*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*260,08*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments publics*	*232 814,88*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements ...*	*297 985,96*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*129 084,50*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*6 668,27*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*35 337,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 449,44*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*69 765,72*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 121,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*809 842,84*	*300 000,00*	*300 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*809 842,84*	*300 000,00*	*300 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	894 931,01	300 000,00	300 000,00

+ RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Dépenses réelles	10 637 021	0	1 210 000	0	11 847 021
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	10 621 296
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	10 637 021				10 637 021
Dépenses d'ordre	127 254				127 254
Total dépenses de l'exercice	**10 764 275**	**0**	**1 210 000**	**0**	**11 974 275**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**10 764 275**	**0**	**1 210 000**	**0**	**11 974 275**
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	**1 194 931**	**0**	**0**	**0**	**1 194 931**
RAR N-1 et reports	**10 779 344**	**0**	**0**	**0**	**10 779 344**
Total cumulé recettes d'investissement	**11 974 275**	**0**	**0**	**0**	**11 974 275**
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	**11 171 055**	**0**	**24 398 015**	**1 701 072**	**37 270 142**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**11 171 055**	**0**	**24 398 015**	**1 701 072**	**37 270 142**
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	**11 368 763**	**0**	**22 180 412**	**1 823 835**	**35 373 010**
RAR N-1 et reports	**1 897 133**	**0**	**0**	**0**	**1 897 133**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**13 265 896**	**0**	**22 180 412**	**1 823 835**	**37 270 142**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses investissement		**10 764 275**	**0**	**1 210 000**	**0**	**11 974 275**
Dépenses réelles		10 637 021	0	1 210 000	0	11 847 021
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	1 210 000	0	1 210 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725	0	0	0	4 725
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	1 077 738	0	0	0	1 077 738
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	8 543 557	0	0	0	8 543 557
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	1 000 000	0	0	0	1 000 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 000	0	0	0	11 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*127 254*	*0*	*0*	*0*	*127 254*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*127 254*	*0*	*0*	*0*	*127 254*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES						
Total recettes d'investissement		**1 194 931**	**0**	**0**	**0**	**1 194 931**
Recettes réelles		85 088	0	0	0	85 088
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 088	0	0	0	74 088
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 000	0	0	0	11 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 109 843*	*0*	*0*	*0*	*1 109 843*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 109 843*	*0*	*0*	*0*	*1 109 843*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		**11 171 055**	**0**	**24 398 015**	**1 701 072**	**37 270 142**
Dépenses réelles		10 061 212	0	24 398 015	1 701 072	36 160 299
011	Charges à caractère général	3 008 197	0	2 495 707	154 298	5 658 203
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 028 995	0	6 907 274	1 518 530	15 454 798

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	Famille	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 825	0	14 995 033	25 714	15 023 572
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	21 195	0	0	2 531	23 726
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 109 843*	*0*	*0*	*0*	*1 109 843*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 109 843*	*0*	*0*	*0*	*1 109 843*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		**11 368 763**	**0**	**22 180 412**	**1 823 835**	**35 373 010**
Recettes réelles		11 241 509	0	22 180 412	1 823 835	35 245 755
013	Atténuations de charges	73 407	0	100 675	90 188	264 270
70	Produits services, domaine et ventes div	3 896 941	0	442 746	112 384	4 452 071
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	7 256 161	0	21 498 922	1 621 263	30 376 345
75	Autres produits de gestion courante	15 000	0	138 069	0	153 069
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*127 254*	*0*	*0*	*0*	*127 254*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*127 254*	*0*	*0*	*0*	*127 254*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES (2)		11 171 055,23	0,00	11 171 055,23
Dépenses de l'exercice		11 171 055,23	0,00	11 171 055,23
011	Charges à caractère général	3 008 197,27	0,00	3 008 197,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 028 995,03	0,00	7 028 995,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 109 842,84*	*0,00*	*1 109 842,84*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	2 825,29	0,00	2 825,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	21 194,80	0,00	21 194,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		13 265 896,17	0,00	13 265 896,17
Recettes de l'exercice		11 368 763,47	0,00	11 368 763,47
013	Atténuations de charges	73 407,00	0,00	73 407,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*127 254,46*	*0,00*	*127 254,46*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	3 896 941,37	0,00	3 896 941,37
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 256 160,64	0,00	7 256 160,64
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 897 132,70	0,00	1 897 132,70
SOLDE (2)		2 094 840,94	0,00	2 094 840,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 0 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	20 067 820,46	4 330 194,18	24 398 014,64
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	20 067 820,46	4 330 194,18	24 398 014,64
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	525 466,64	1 970 240,83	2 495 707,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	4 574 157,42	2 333 116,31	6 907 273,73
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	14 968 196,40	26 837,04	14 995 033,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	19 822 081,32	2 358 330,24	22 180 411,56
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	19 822 081,32	2 358 330,24	22 180 411,56
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	75 784,87	24 890,13	100 675,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	42 410,72	400 335,00	442 745,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	19 598 885,73	1 900 036,11	21 498 921,8
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	105 000,00	33 069,00	138 069,0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
SOLDE (2)		0,00	0,00	-245 739,14	-1 971 863,94	-2 217 603,0

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	213 365,60	19 013 555,50	684 177,96	156 721,40	0,0
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	213 365,60	19 013 555,50	684 177,96	156 721,40	0,0
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	213 365,60	301 601,04	2 000,00	8 500,00	0,0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 743 893,46	682 177,96	148 086,00	0,0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	14 968 061,00	0,00	135,40	0,0

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	42 410,72	0,00	0,00	213 365,60	18 829 457,29	624 712,31	112 135,40	0,00
	Recettes de l'exercice	42 410,72	0,00	0,00	213 365,60	18 829 457,29	624 712,31	112 135,40	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	74 284,87	0,00	1 500,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	42 410,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	213 365,60	18 680 172,42	624 712,31	80 635,40	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	30 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	42 410,72	0,00	0,00	0,00	-184 098,21	-59 465,65	-44 586,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)	4 330 194,18	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	4 330 194,18	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 970 240,83	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 333 116,31	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
65	Autres charges de gestion courante	26 837,04	0,00	0,0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,0
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,0
	RECETTES (2)	2 358 330,24	0,00	0,0
	Recettes de l'exercice	2 358 330,24	0,00	0,0
013	Atténuations de charges	24 890,13	0,00	0,0
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
70	Produits services, domaine et ventes div	400 335,00	0,00	0,0

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 900 036,11	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 069,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 971 863,94	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
DEPENSES (2)		192 420,00	0,00	1 508 652,46	0,00	1 701 072,46
Dépenses de l'exercice		192 420,00	0,00	1 508 652,46	0,00	1 701 072,46
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	154 298,19	0,00	154 298,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	192 420,00	0,00	1 326 109,55	0,00	1 518 529,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	25 713,60	0,00	25 713,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 531,12	0,00	2 531,12
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		192 420,00	0,00	1 631 414,60	0,00	1 823 834,60
Recettes de l'exercice		192 420,00	0,00	1 631 414,60	0,00	1 823 834,60
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	90 187,98	0,00	90 187,98
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	112 384,00	0,00	112 384,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	192 420,00	0,00	1 428 842,62	0,00	1 621 262,62
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	122 762,14	0,00	122 762,14

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	192 420,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	192 420,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	192 420,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	192 420,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	192 420,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	192 420,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES (2)		10 764 275,31	0,00	10 764 275,31
Dépenses de l'exercice		10 764 275,31	0,00	10 764 275,31
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*127 254,46*	*0,00*	*127 254,46*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725,00	0,00	4 725,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 077 738,44	0,00	1 077 738,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 543 557,41	0,00	8 543 557,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	11 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,0
RECETTES (2)		11 974 275,31	0,00	11 974 275,3
Recettes de l'exercice		1 194 931,01	0,00	1 194 931,0
010	Stocks	0,00	0,00	0,0
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,0
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 109 842,84*	*0,00*	*1 109 842,8*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 088,17	0,00	74 088,1
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,0

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	11 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		10 779 344,30	0,00	10 779 344,30
SOLDE (2)		1 210 000,00	0,00	1 210 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 210 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,0*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47133H1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47133H1-DE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 131 979,46**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**4 725,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**127 254,46**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*127 254,46*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**131 979,46**	**8 440 495,15**	**0,00**	**8 572 474,61**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 894 931,01**	**300 000,00**	**VI 300 000,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**85 088,17**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	74 088,17	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	11 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**809 842,84**	**300 000,00**	**300 000,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
15182	*Autres provisions pour risques*	*0,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*26 355,99*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*260,08*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments publics*	*232 814,88*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements ...*	*297 985,96*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*129 084,50*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*6 668,27*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*35 337,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 449,44*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*69 765,72*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 121,00*	*0,00*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**1 194 931,01**	**0,00**	**10 779 344,30**	**0,00**	**11 974 275,31**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 572 474,61
Ressources propres disponibles	VIII	11 974 275,31
Solde	IX = VIII – IV (5)	3 401 800,70

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la sect° de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN–ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47133H1-DE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47133H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES :
Pour : 11
Contre : '
Abstentions :

Date de convocation : Le 16/01/2024

Présenté par (1), Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA, Vice-Présidente du CCAS
A , le Toulouse, le 16/01/2024
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Toulouse, le 16/01/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

Toulouse, le 16/01/2024

La Vice-Présidente du CCAS

Maroua BOUZAIDA SYLLA

VIREMENTS DE CREDITS N°1
BUDGET ANNEXE ESMS Hors EPRD C4

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD - EXERCICE 2023

Investissement

Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10882	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00

Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	- 145 064,45
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	10 924,74
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	3 366,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	46 773,71
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	1 450,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 400,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	81 150,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature aff	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD - EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	007	007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00
	007		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	16		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD - EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	10 386,22
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	- 111 130,33
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	- 53 660,00
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	10 803,12
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	23 458,46
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	928,33
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	- 3 734,43
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	- 13 070,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	- 6 329,15
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	- 4 812,39
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	- 16 736,78
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	11 736,80
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	80 067,84
	61118	Autres - Prestations à caractére médical	741,19
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	2 405,00
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	- 27 399,09
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	111,80
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	- 612,60
	6262	Frais de télécommunication	- 9 905,00
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 254,00
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	80 931,70
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	500,00
	6288	Divers - Autres	42 065,31
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	273 218,04
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	- 39 560,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	- 27 727,36
	622312	Autres médecins	350,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	0,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	72 068,67
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	35 376,83
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	11 946,15
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	- 7 186 199,45
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	- 75 330,05
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	- 287 758,34
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	76 102,44
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	67 051,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	7 002,36
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	604 257,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	28 147,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	300,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	26 331,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	132 171,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	161 725,84
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	827 857,24
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	101 455,31
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	3 304,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	6 732,29
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	26 487,17
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641388	Autres	152 620,44
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	2 083 245,13
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	375 190,71
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	11 830,55
	641584	Indemnité inflation	0,00
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	32 220,45
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	115 086,86
	641588	Autres	515 074,63
	6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
	64164	Indemnité inflation (emplois insertions)	0,00
	64168	Autres (emplois d'insertion)	0,00
	6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	41 200,00
	64178	Autres (apprentis)	2 000,00
	6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	14 430,00
	6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	300,00
	6428	Rémunération du personnel médical - Autres	10 129,00

64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	1 486 332,85
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	2 251 575,26
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	- 34 525,86
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 12 264,40
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 840,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	3 810,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 2 021 406,81
6468	Personnes handicapées - Autres	27 406,49
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	8 748,76
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	- 604,60
64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	48 102,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	29 340,00
	Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	0,00
	6132	Locations - Locations immobilières	- 72 987,27
	61358	Autres locations mobilières	263,00
	614	Charges locatives et de copropriété	69 162,00
	61521	Bâtiments publics	23 773,81
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	- 15 596,81
	61561	Entretien et réparations - Informatique	3 441,26
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	- 718,11
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	4 082,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	- 1 960,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	- 21 872,67
	6182	Divers - Documentation générale et technique	- 316,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	- 2 300,64
	6188	Divers - Autres frais divers	- 1 237,20
	627	Services bancaires et assimilés	3 880,00
	63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	- 1 252,99
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	8 120,82
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	4 576,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6558	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	800,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	- 1 477,40
	6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	- 162,80
	6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	75,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 708,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	13 158,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-immobilisations corporelles (O)	- 13 158,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD - EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	731112	SSIAD	0,00
	7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport	0,00
	7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport	0,00
	731118	Autres établissement, services sociaux et médico-sociaux	0,00
	73118	Autres - Forfait global de soins	0,00
	7312131	Dotation globale hors prise en charge au titre de l'article L 242-4 du CASF	0,00
	731221	établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00
	731224	Prise en charge au titre des dispositions de l’article L.242-4 CASF	0,00
	731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)	0,00
	73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées	0,00
	7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'art L.312-1 du CASF	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale	0,00
	73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	0,00
	73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	0,00
	73313	Prix de journée	0,00
	73318	Autres modes de tarification	0,00
	73332	prix de journée	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	7348	Autres secteurs	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
	7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	0,00
	70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	744	FCTVA	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7483	Forfait autonomie	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00
		Somme :	0,00

		Somme :	0,00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour les Résidences Autonomies Colombette, l'Ormeau, Jolimont et Saint-Louis) et la pharmacie Esquirol - 28 rue de Metz à Toulouse**

Rapport : 16 janvier 2024 - 023

DEL-24-0001

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux préparatoires à la procédure d'évaluation externe qui doit être conduite avant le 30 juin 2024, les Résidences Autonomies Colombette, Jolimont, St louis et Ormeau, qui assurent la gestion des piluliers pour la quasi-totalité des patients accueillis, souhaitent améliorer leur circuit du médicament notamment sur les points suivants :

- Suppression des retranscriptions manuelles par l'infirmière des prescriptions médicales pour la distribution, pouvant être source d'erreur ;
- La non traçabilité du circuit du médicament (impossibilité d'identifier les lots distribués, pas de contrôle systématique de l'identité du patient, pas d'analyse pharmaceutique de l'ordonnance, pas de contrôle de la iatrogénie…) ;
- L'absence de convention avec les pharmacies dispensatrices ;
- Difficulté dans la vérification de la prise….

Actuellement, chaque Résidence Autonomie travaille avec deux pharmacies du quartier qui livrent les médicaments dans la structure.

Il est à noter que les structures n'achètent pas les médicaments (ceux-ci sont facturés sur la sécurité sociale individuelle de chaque résident), mais pour des raisons pratiques, il y a une collaboration de fait sans base conventionnelle avec les deux officines (chacune ayant en charge 50% de l'effectif de la résidence).

Les médicaments étant livrés, ce sont les infirmières qui réalisent les piluliers et contrôlent les stocks. La distribution est ensuite effectuée par l'ensemble des agents (infirmières, Aides-Soignantes et agents sociaux) sur délégation de l'infirmière conformément au code de l'action sociale et des familles).

Afin d'améliorer le circuit du médicament et de favoriser son bon usage, il est proposé d'instituer une collaboration avec une officine équipée d'un dispositif permettant d'informatiser et d'automatiser la gestion du médicament :

- les piluliers sont effectués par un robot à la pharmacie d'officine (et non plus par les infirmières) ;
- la pharmacie d'officine effectue le contrôle et la gestion des stocks ;
- les piluliers sont réalisés sous forme de sachets doses permettant une traçabilité dans la distribution par scannerisation des informations imprimées sur le sachet doses ;
- la dispensation s'appuie sur un logiciel fourni par le pharmacien qui permet le contrôle de l'ordonnance, le contrôle visuel du médicament et la gestion statistique de sa consommation. Ce logiciel est inter opérable avec le dossier de soins informatisé des structures.

Ce dispositif permet en outre de généraliser l'utilisation des médicaments génériques et de lutter contre la iatrogénie (gestion automatique des interférences médicamenteuses).

Les pharmacies d'officine qui délivraient les médicaments à chaque Résidence Autonomie ont toutes été sollicitées pour proposer un tel service ; aucune n'a souhaité s'inscrire dans cette démarche au regard de sa politique de développement et d'investissement.

Le CCAS de Toulouse a donc sollicité la pharmacie Esquirol qui délivre déjà sous cette forme les médicaments aux EHPAD du centre-ville du CCAS de Toulouse, qui a accepté cette mission.

Une proposition de convention jointe avec cet établissement a donc été rédigée en ce sens et jointe en annexe de la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 023**

Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour les Résidences Autonomies Colombette, l'Ormeau, Jolimont et Saint-Louis) et la pharmacie Esquirol - 28 rue de Metz à Toulouse

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code d'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le code de la sécurité sociale,
Vu la convention de collaboration jointe en annexe,

Après discussion des membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS, et ou en cas d'empêchement la Directrice Générale, à signer la convention de collaboration entre les Résidences Autonomies Colombette, Saint Louis, Jolimont et l'Ormeau et la pharmacie ESQUIROL.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

023 - Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour les Résidences Autonomies Colombette, l'Ormeau, Jolimont et Saint-Louis) et la pharmacie Esquirol - 28 rue de Metz à Toulouse - *DEL-24-0001*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Modification de l'affectation du résultat d'exploitation 2021 – S.S.I.A.D.**

Rapport : 16 janvier 2024 - 009

DEL-23-0351

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'Administration du 22 avril 2022, la délibération n°2022-017 portant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2021 du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées a été adoptée. Il avait été proposé que l'affectation de l'excédent consolidé de 118 653,25 euros soit mis au compte 119 afin de l'apurer en partie de ce montant.

Par courrier du 27 juillet 2023, la Direction départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Garonne a décidé de modifier l'affectation du résultat consolidé excédentaire de 118 653,25 € de la manière suivante :

- 70 000 euros au compte budgétaire 111 – excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles ;
- 48 653,25 euros au compte 110 – report à nouveau (solde créditeur).

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 009**

Modification de l'affectation du résultat d'exploitation 2021 – S.S.I.A.D.

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvée, pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile, la modification du résultat 2021 suivante :

- L'affectation de l'excédent consolidé de 118 653,25 euros est modifiée. Ce dernier est mis pour un montant de 70 000,00 euros au financement de mesures d'exploitation non reconductibles et pour 48 653,25 euros en réduction de la dotation globale soins 2023.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

009 - Modification de l'affectation du résultat d'exploitation 2021 – S.S.I.A.D. - *DEL-23-0351*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Accord-cadre relatif aux services d'assurance pour le groupement de commandes constitué entre le CCAS de Toulouse et le CTMR - Lot 1 : Dommages aux Biens : Avenant N°1 au contrat sur mesure N° C2023-9423.**

Rapport : 16 janvier 2024 - 018

DEL-23-0330

Mesdames, Messieurs,

En date du 22 décembre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont conclu un accord-cadre relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre le CCAS et le CTMR.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 4 ans à partir de la date de notification jusqu'au 22 décembre 2026.

Par correspondance en date du 29 novembre 2023, le CCAS de Toulouse informait la société SMACL du changement de son périmètre patrimonial.

Suite à cette modification du parc patrimonial, la SMACL a procédé à la réalisation d'un avenant technique.

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société SMACL, il y a lieu de conclure l'avenant n°1.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet de l'avenant n°1 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à la signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 018**

Accord-cadre relatif aux services d'assurance pour le groupement de commandes constitué entre le CCAS de Toulouse et le CTMR - Lot 1 : Dommages aux Biens : Avenant N°1 au contrat sur mesure N° C2023-9423.

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1ER : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant n°1 a l'accord-cadre relatif aux services d'assurances pour les établissements gérés par le centre communal d'action sociale de Toulouse et le centre toulousain des maisons de retraite – lot n° 1 : dommages aux biens.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et la Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant avec incidence financiere ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

018 - Accord-cadre relatif aux services d'assurance pour le groupement de commandes constitué entre le CCAS de Toulouse et le CTMR - Lot 1 : Dommages aux Biens : Avenant N°1 au contrat sur mesure N° C2023-9423. - *DEL-23-0330*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 005

DEL-23-0346

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 13 décembre 2023, l'Agence Régionale de Santé a accordé en crédits non reconductibles une somme de 502 306.09 € pour les établissements du budget annexe du CCAS en complément de la dotation de soins 2023. Ces crédits supplémentaires ont été attribués afin de permettre le financement de formations, le financement de renfort de personnel et pour l'achat de divers matériels.

Ces crédits non reconductibles seront inscrits sur les établissements et comptes suivants :

Pour l'EHPAD LE REPOS :

EHPAD LE REPOS	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	62113	30 000,00 €
Renfort de personnel	64111	31 083,52 €
Formation qualifiante et achats de matériel	6815	86 895,57 €
TOTAL		147 979,09 €
Recettes ARS	735111	147 979,09 €
TOTAL		147 979,09 €

Pour l'EHPAD Les MINIMES :

EHPAD LES MINIMES	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	12 697,54 €
Formation qualifiante et achat de matériel	6815	34 882,44 €
TOTAL		47 579,98 €
Recettes ARS	735111	47 579,98 €
TOTAL		47 579,98 €

Pour l'EHPAD LES FONTAINES :

EHPAD LES FONTAINES	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	30 964,31 €
Formations qualifiantes et achat de matériel	6815	38 304,00 €
TOTAL		69 268,31 €
Recettes ARS	735111	69 268,31 €
TOTAL		69 268,31 €

Pour l'EHPAD Antoine de Saint-Exupéry :

EHPAD Antoine de SAINT EXUPERY	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	29 079,60 €
Formations qualifiantes et achats de matériel	6815	44 313,00 €
TOTAL		73 392,60 €
Recettes ARS	735111	73 392,60 €
TOTAL		73 392,60 €

Pour l'EHPAD Louis Douste-Blazy :

EHPAD Louis Douste-Blazy	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Fournitures médicales	6066	895,64 €
Renfort de personnel	64111	20 000,01 €
Formation qualifiante et achat de matériel	6815	29 386,00 €
TOTAL		50 281,65 €
Recettes ARS	735111	50 281,65 €
TOTAL		50 281,65 €

Pour l'EHPAD Françoise de Veyrinas :

EHPAD Françoise de Veyrinas	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	25 689,93 €
Formation qualifiante et achat de matériel	6815	29 441,05 €
TOTAL		55 130,98 €
Recettes ARS	735111	55 130,98 €
TOTAL		55 130,98 €

Pour l'EHPAD Gaubert :

EHPAD GAUBERT	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	20 149,48 €
Formations qualifiantes et achat de matériel	6815	38 524,00 €
TOTAL		58 673,48 €
Recettes ARS	735111	58 673,48 €
TOTAL		58 673,48 €

Ces nouveaux financements seront retracés sur la Décision Modificative n° 6 du Budget Annexe du CCAS.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 005**

Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse proposent, d'affecter, pour les établissements du budget annexe du CCAS, des crédits non reconductibles s'élevant à un total de 502 606,09 € sur le budget 2023 conformément aux directives de l'ARS. Ces financements seront retracés sur la Décision Modificative n°6 du budget annexe du CCAS.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Il est décidé de comptabiliser les crédits non reconductibles attribués par l'ARS comme indiqué dans le rapport ci-dessus. Ces crédits seront comptabilisés dans la Décision Modificative n°6 du budget annexe du CCAS.

ARTICLE 2 : Ces crédits pourront être provisionnés pour une utilisation en 2024 compte tenu de l'octroi tardif.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

005 - Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe du CCAS - Exercice 2023 - *DEL-23-0346*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

VIREMENTS DE CREDITS N°1
BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

ETAT VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Dépense	001	001	Résultats d'investissement reportés	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	002	002	Résultats de fonctionnement reportés	0,00
	002		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	040	13912	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	0,00
		13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres (O)	0,00
		15182	Autres provisions pour risques (budgétaire)	0,00
		15722	Provisions pour grosses réparations (budgétaires)	0,00
		4962	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)	0,00
	040		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	10	10251	Dons et legs en capital	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	13	1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	0,00
		1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	0,00
	13		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	20	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	21	2128	Autres agencements et aménagements	0,00
		2131	Construction Bâtiments publics	0,00
		2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 180 225,00
		2158	Autres installations, matériel et outillage technique	27 264,90
		2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00
		2182	Matériel de transport	127 000,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	35 615,00
		2184	Mobilier	- 12 200,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	2 545,10
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Constructions en cours	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	274	Prêts	0,00
		275	Dépots et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS — BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Recette	001	001	Résultats d'investissement reportés	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	021		Somme :	0,00
Nature affect. opération	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	040	13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres (O)	0,00
		15182	Autres provisions pour risques (budgétaire)	0,00
		15722	Provisions pour grosses réparations (budgétaires)	0,00
		2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	0,00
		2803	Amortissement des frais d'études, de recherche et de developpement et frais d'insertion	0,00
		2805	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	4 383,00
		28128	Amortissements des autres agencements et aménagement de terrains	0,00
		28131	Amortissement des bâtiments publics	0,00
		28135	Amortissements des installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 35 043,00
		28158	Amortissements des autres installations, matériel et outillage techniques	11 000,00
		28181	Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers	300,00
		28182	Amortissements du matériel de transport	8 000,00
		28183	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique	5 974,00
		28184	Amortissements du mobilier	5 386,00
		28188	Amortissements des autres immobilisations corporelles	0,00
		4962	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)	0,00
	040		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10222	F.C.T.V.A.	0,00
		10251	Dons et legs en capital	0,00
		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Départements	0,00
		1314	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Communes	0,00
		1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	0,00
		1388	Autres subventions d'investissement non transférables - Autres	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Constructions en cours	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	274	Prêts	0,00
		275	Dépots et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS **BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023**

Fonctionnement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Dépense	002	002	Résultats de fonctionnement reportés	0,00
	002		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	011	60611	Eau et assainissement	6 130,32
		60612	Energie - Electricité	- 80 090,80
		60613	Chauffage urbain	- 90 670,40
		60622	Carburants	7 457,00
		60623	Alimentation	- 12 393,03
		60628	Autres fournitures non stockées	70 324,66
		60631	Fournitures d'entretien	5 636,64
		60632	Fournitures de petit équipement	28 610,02
		60636	Vêtements de travail	6 750,15
		6064	Fournitures administratives	- 9 986,95
		6067	Fournitures scolaires	423,82
		6068	Autres matières et fournitures	- 94 887,80
		611	Contrats de prestations de services	- 47,00
		6132	Locations immobilières	- 74 507,47
		6135	Locations mobilières	2 940,94
		614	Charges locatives et de copropriété	- 1 170,00
		61521	Entretien et réparations des terrains	- 3 000,00
		615221	Bâtiments publics	13 694,46

		61558	Entretien et réparations des autres biens mobiliers	26 918,06
		6156	Maintenance	- 90 189,80
		6161	Multirisques	- 409,50
		6168	Autres	30 781,01
		6182	Documentation générale et technique	- 2 299,78
		6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00
		6188	Autres frais divers	- 4 565,41
		6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
		6226	Honoraires	- 5 570,00
		6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00
		6228	Divers	0,00
		6237	Publications	10 692,00
		6247	Transports collectifs	- 29 950,00
		6251	Voyages et déplacements	- 13 683,42
		6255	Frais de déménagement	0,00
		6256	Missions	0,00
		6257	Réceptions	- 1 250,00
		6261	Frais d'affranchissement	- 6 901,00
		6262	Frais de télécommunications	47 697,09
		627	Services bancaires et assimilés	0,00
		62872	Remboursements de frais aux budgets annexes	- 131 560,00
		62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	0,00
		6288	Autres services extérieurs	297 629,58
		63512	Taxes foncières	55 308,00
		63513	Autres impôts locaux	44 566,61
		6353	Impôts indirects	0,00
		6355	Taxes et impôts sur les véhicules	- 1 400,00
		637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	- 1 028,00
	011		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	012	6218	Autre personnel extérieur	75 000,00
		6331	Versement de transport	64 685,71
		6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	- 62 846,00
		6338	Autres impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 4 576,49
		64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	- 2 418 855,90
		64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	23 422,20
		64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00
		64116	Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
		64118	Autres indemnités	335 263,70
		64131	Personnel non titulaire - Rémunération	988 522,84
		64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00
		64136	Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
		64138	Autres indemnités	569 377,36
		64162	Emplois d'insertion - Emplois d'avenir	0,00
		64164	Emplois d'insertion - indemnité inflation	0,00
		64168	Autres emplois d'insertion	0,00
		6417	Rémunération des apprentis	40 700,00
		64171	Apprentis - rémunérations	600,00
		64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00
		6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	535 038,35
		6453	Cotisations aux caisses de retraites	204 348,55
		6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	- 38 792,82
		6455	Cotisations pour assurance du personnel	- 11 757,13
		6456	Versements au F.N.C. du supplément familial	4 764,67
		6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 394,96
		6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	9 122,60
		6474	Versements aux autres oeuvres sociales	36 296,14
		6478	Autres charges sociales diverses	- 343 990,41
		6488	Autres charges	- 8 718,33
	012		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	023	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	023		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	042	60623	Alimentation	0,00
		6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
		6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00
		6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00
	042		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	65	6541	Créances admises en non-valeur	- 56,00
		6542	Créances éteintes	56,00
		6561	Secours d'urgence	13 500,00
		6562	Aides	- 13 500,00
		6568	Autres Secours	- 35 570,00
		6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	0,00
		6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes droit privé	35 570,00
		658	Charges diverses de la gestion courante	0,00
	65		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	67	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	0,00
		6712	Amendes fiscales et pénales	0,00
		6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 2 121,91
		674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	0,00
		678	Autres charges exceptionnelles	2 121,91
	67		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	68	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	68		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
				0,00
			Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023

Fonctionnement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Recette	002	002	Résultats de fonctionnement reportés	0,00
	002		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00
		6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	013		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (O)	0,00
		7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00
		7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00
	042		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	70	706	Prestations de services	0,00
		7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
		70872	Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,00
		7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	0,00
	70		Somme :	0,00

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	74	744	FCTVA	0,00
		74718	Autres participations de l'Etat	0,00
		7473	Participations des Départements	0,00
		7478	Participations des autres organismes	0,00
		748	Autres attributions et participations	0,00
	74		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	75	758	Produits divers de gestion courante	0,00
	75		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	77	7713	Libéralités reçues	0,00
		7714	Recouvrements sur créances admises en non valeur	0,00
		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00
		773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
		775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
		7788	Produits exceptionnels divers	0,00
	77		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	78	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00
	78		Somme :	0,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
				0,00
			Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

CCAS Centre Communal d'Action Sociale MAIRIE DE TOULOUSE	**ETAT DES PROVISIONS BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2023**	
Section Investissement	**Recettes**	**Dépenses**
Compte 15182	300 000,00 €	
Section Fonctionnement		
Compte 6815		300 000,00 €
	300 000,00 €	**300 000,00 €**
	OBJET	***MONTANT***
Programme Réserve Assurance	Dépenses d'autoassurance prévoyance du personnel	300 000,00 €
		300 000,00 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Acceptation d'un don de Monsieur le Docteur CHARLES Francois pour le Centre de Santé du CCAS**

Rapport : 16 janvier 2024 - 001

DEL-23-0345

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Docteur CHARLES François a fait un don de 800 € au Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse.

Ce don, accordé au Centre de Santé, financera du matériel divers en fonction.

Il convient de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 001**

Acceptation d'un don de Monsieur le Docteur CHARLES Francois pour le Centre de Santé du CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration accepte définitivement le don de 800 € effectué par Monsieur le Docteur CHARLES Francois au profit du Centre de Santé du CCAS de Toulouse.

ARTICLE 2 : Le don de 800 € sera pris en charge au compte 7718 – Produits exceptionnels sur opération de gestion – Autres.

ARTICLE 3 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente et/ou la Directrice Générale à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

001 - Acceptation d'un don de Monsieur le Docteur CHARLES Francois pour le Centre de Santé du CCAS - *DEL-23-0345*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Convention relative à la contribution du département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RAS par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse**

Rapport : 16 janvier 2024 - 024

DEL-24-0002

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil départemental de la Haute Garonne, dans le cadre de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI, et de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, relative au Revenu de Solidarité Active (RSA), conduit la politique départementale d'insertion.

Le CCAS de Toulouse en tant qu'instructeur du RSA et référent de parcours d'insertion des allocataires du RSA, inscrit son action en conformité avec les politiques d'insertion dont le département a la responsabilité.

Le CCAS de Toulouse et le Conseil départemental de la Haute Garonne sont partenaires et coopèrent dans le cadre de cette convention, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, la facilitation des parcours d'insertion, et à l'accès aux droits sociaux.

Cette convention a pour objet de prévoir les obligations réciproques des parties en matière de mise en œuvre de ses actions.
L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est contractualisé et matérialisé par la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

Pour l'année 2023, le montant de la subvention allouée est de 75 000€.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 024**

Convention relative à la contribution du département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RAS par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code l'action sociale et des familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une convention relative à la contribution du département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse doit être signée entres lesdites institutions ;

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention relative à la contribution du département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS de Toulouse.

ARTICLE 2 : le Conseil d'Administration approuve l'allocation de la subvention versée par le Conseil Départemental de la Haute Garonne d'un montant de 75 000€ au titre de l'année 2023.

ARTICLE 3 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente du CCAS, et/ou en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants y afférent.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

024 - Convention relative à la contribution du département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RAS par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse -

DEL-24-0002

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

La délibération est adoptée à l'unanimité
Ne prend pas part au vote : Madame HARDY - Madame HONVAULT

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

VIREMENTS DE CREDITS n°1

EXERCICE 2023

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET CTMR EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opér	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	13	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		148	Autres provisions réglementées	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opér	**Code chapitre**	**Code article**	**Libellé article**	**Mt CP viré**
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	- 16 400,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	16 700,00
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	- 300,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET CTMR EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00

Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		2805 HB	Amortis. immob. incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - IGGAAC	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	28		Somme :	0,00

Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET CTMR EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	18 805,75
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	6 573,89
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	- 143 380,57
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	8 855,57
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	- 264,28
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	- 533,46
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	10 930,03
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	760,87
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	- 5 516,78
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	- 52 558,64
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	- 3 900,60
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	4 686,46
	61118	Autres - Prestations à caractére médical	86 166,59
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	2 500,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	0,00
	6262	Frais de télécommunication	- 3 494,37
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	34 534,86
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	0,00
	6288	Divers - Autres	35 834,88
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	- 1 726,00
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
	622312	Autres médecins	100,00
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires	66 974,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	18 719,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	3 111,00
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	- 2 122 604,00
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	- 18 833,00
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	- 90 352,00
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	13 491,00
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	10 803,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	112 714,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	21 255,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	4 070,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	36 589,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	- 56 282,00
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	395 999,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	51 873,00
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	9 205,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	2 107,00
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	24 105,00
	641388	Autres	73 302,00
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	406 667,00
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	78 510,00
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	11 095,00
	641584	Indemnité inflation	0,00
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	4 343,00
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	34 197,00
	641588	Autres	173 451,00
	6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
	6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	36 960,00
	64178	Autres (apprentis)	3 040,00
	6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	7 050,00
	6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	6428	Rémunération du personnel médical - Autres	11 860,00

64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	442 450,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	451 238,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	- 2 300,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 1 900,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 241,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	822,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 223 070,00
6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	2 726,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	0,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
	Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	61358	Autres locations mobilières	- 8 960,72
	61521	Bâtiments publics	22 099,60
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	16 352,49
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	- 4 906,26
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	1 827,52
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	- 846,42
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	- 65 550,87
	6182	Divers - Documentation générale et technique	- 670,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	- 2 300,00
	623	Publicité, publications, relations publiques	- 486,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	2,66
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 613,66
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	38 824,34
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-immobilisations corporelles (O)	0,00
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - immobilisations corporelles (M)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	0,00

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET CTMR EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	0,00
	7351128	CNR-COVID-19	0,00
	735211	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7352121	Hébergement permanent des résidents	0,00
	7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département	0,00
	7352282	Hébergement permanent des résidents	0,00
	735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	0,00
	73532	Part afférente à la dépendance	0,00
	73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00
	7361	Dotation globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	777 M	Quote part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7815 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte	0,00
	78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	0,00
	78748	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Autres	0,00
		Somme :	0,00

		Somme :	0,00

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

ETAT DES PROVISIONS BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD 2023

Section Investissement	Recettes	Dépenses
Compte 1518	158 913,00 €	
Section Fonctionnement		
Compte 6815		158 913,00 €
	158 913,00 €	**158 913,00 €**
	OBJET	***MONTANT***
IME Montaudran	**Versement pour l'unité complexe**	158 913,00 €
		158 913,00 €

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N°2 AUX ACCORDS-CADRES N°2022-56 (CCAS) N°2022-22 (CTMR)

A - Identification de l'acheteur

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

GROUPEMENT DE COMMANDES
Coordonnateur : CCAS DE TOULOUSE

Tel : 05.67.72.85.85

B - Identification du titulaire des accords-cadres

PASSION FROID – GROUPE POMONA
Parc d'activités
3 Rue Newton
33370 TRESSES

Siret : 552 044 992 02382

C - Objet des accords-cadres

- Objet des accords-cadres :

Appel d'offres ouvert – Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite.
Lot 4 : BOF

- Date de la notification des accords-cadres : 5 Août 2022

- Durée d'exécution des accords-cadres :

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification. Ils sont tacitement reconductibles par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que leur durée totale d'exécution de l'accord-cadre n'excède quatre ans.

- Montant initial des accords-cadres :

Pour le lot n°4 :

CCAS :
- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 400 000 € HT

CTMR :
- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 60 000 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par un courrier adressé à la société SYSCO le 18 Déceùbre 2023, le CCAS de Toulouse a informé le titulaire de sa volonté de retirer tous les produits dits « de fromage au lait cru » pour conformer aux nouvelles règles d'hygiène en vigueur.

Voici les différents produits qui sont retirés du BPU

Réf article	Désignation
0290596	Reblochon laitier 27% AOP 450Gx12
0039979	Brie Meaux AOP 22,8% 3KG Talleyrand
0022683	Roquefort 32% AOP (25Gx24)x4 VDC
0153048	Morbier predec 29% AOP (25Gx14)x6
0022681	Roquefort 32% AOP (20Gx30)x4 VDC
0192131	Comte AOP 32% VDC (30Gx24)x6
0011528	Comte 32% AOP (30Gx100) VDC

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution des accords-cadres conclus avec la société POMONA, il y a lieu de conclure un avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant des accords-cadres :

☒ Non ☐ Oui

Les montants minimum et maximum des accords-cadres ne sont pas modifiés par l'avenant.

E - Signature du titulaire des accords-cadres

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature de l'acheteur

A : ……..……, le ……
Délibération du conseil d'administration en date du …….. rendue exécutoire le ……..
Pour le représentant de l'acheteur et par délégation,
La Directrice générale du Centre Communal d'Action Sociale,
Nadège GRILLE

G - Notification de l'avenant au titulaire des accords-cadres

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 23/08/2021.

VIREMENTS DE CREDITS N°1
BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE CCAS - EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	0,00
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,03
		165	Dépôts et cautionnements reçus	- 0,03
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	20	2011	Frais d'établissement - Frais de constitution	0,00
		2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	21	211	Terrains	0,00
		2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00
		2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	- 149 046,06
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	14 770,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	11 036,32
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	123 412,42
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	7 869,60
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	- 8 042,26
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47141H1-DE

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE CCAS - EXERCICE 2023

Investissement

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	007	007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00
	007		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	16		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47141H1-DE

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	22	229	Droits de l'affectant	0,00
	22		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements	0,00
		28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		2805 HB	Amortis. immob. incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - IGGAAC	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE CCAS - EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	- 35 361,59
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	27 017,57
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	- 91 134,16
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	52 779,37
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	- 15 755,58
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	- 2 819,58
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	8 183,31
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	- 12 311,66
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	- 58 511,35
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	- 102 985,93
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	- 131 823,64
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	56 966,55
	61118	Autres - Prestations à caractère médical	163 766,72
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	- 1 158,00
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	900,00
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	- 150,00
	6262	Frais de télécommunication	- 12 868,34
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	18 542,82
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	- 33 560,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	1 300,00
	6288	Divers - Autres	188 961,49
		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47141H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	62111	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel administratif et hôtelier	0,00
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	757 782,12
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	- 73 377,18
	622312	Autres médecins	184,00
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	549,54
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	400,00
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires	- 36 802,21
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	77 643,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	178 085,51
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	- 1 276 104,94
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	- 6 756 715,94
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	- 226 102,50
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	- 900 057,68
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	29 427,12
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	83 798,97
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	12 183,76
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	511 877,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	74 708,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	17 771,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	140 135,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	- 396 082,83
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	1 356 218,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	185 222,00
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	48 848,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	7 871,41
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	75 627,00
	641388	Autres	319 475,55
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	3 254 238,45
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	564 104,00
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	51 735,00
	641584	Indemnité inflation	0,00
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	27 011,17
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	258 005,82
	641588	Autres	551 311,32
	6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
	6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	81 163,31
	64174	Indemnité inflation (apprentis)	0,00
	64178	Autres (apprentis)	800,00
	6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	- 1 852,70
	6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	6428	Rémunération du personnel médical - Autres	- 189 601,85
	64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	1 656 662,94
	64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	1 803 147,34
	64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	- 84 094,20
	64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 27 543,92
	64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
	64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 560,67

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	1 188,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	- 2 321,73
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 2 293 467,86
6468	Personnes handicapées - Autres	30 414,97
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	23 259,83
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	- 2 200,00
64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	80 256,00
64788	Autres charges sociales - Autres	9 000,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	4 462,00
	Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	0,00
	6132	Locations - Locations immobilières	- 493,00
	61358	Autres locations mobilières	- 10 925,76
	614	Charges locatives et de copropriété	0,00
	61521	Bâtiments publics	66 762,57
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	18 758,09
	61561	Entretien et réparations - Informatique	- 3 733,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	6 853,05
	6162	Primes d'assurances - Assurance dommage construction	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	- 7 205,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	- 101 450,00
	6182	Divers - Documentation générale et technique	- 665,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	198,77
	623	Publicité, publications, relations publiques	0,00
	627	Services bancaires et assimilés	0,00
	63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	1 433,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits	0,00
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	- 4 468,52
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00
	6556	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	0,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	9 720,00
	6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 114,80
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)	- 485 551,59
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-Immobilisations corporelles (O)	0,00
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - immobilisations corporelles (M)	485 551,59
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	- 0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

ETAT VIREMENTS DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE CCAS - EXERCICE 2023

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
	731112	SSIAD	0,00
	7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport	0,00
	7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport	0,00
	731118	Autres établissement, services sociaux et médico-sociaux	0,00
	73118	Autres - Forfait global de soins	0,00
	731221	établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00
	731224	Prise en charge au titre des dispositions de l’article L.242-4 CASF	0,00
	731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)	0,00
	73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées	0,00
	7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'art L.312-1 du CASF	0,00
	73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale	0,00
	73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	0,00
	73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	0,00
	73313	Prix de journée	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DI47141H1-DE

GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	73318	Autres modes de tarification	0,00
	73332	prix de journée	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	7348	Autres secteurs	0,00
	735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	0,00
	7351121	Accueil temporaire avec hébergement	0,00
	7351123	Pôle d'activités et de soins adaptés - PASA	0,00
	7351124	Unité d'hébergement renforcée - UHR	0,00
	7351128	CNR-COVID-19	0,00
	735211	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7352121	Hébergement permanent des résidents	0,00
	73522111	Part afférente à l'hébergement	0,00
	73522112	Part afférente à la dépendance	0,00
	7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département	0,00
	7352282	Hébergement permanent des résidents	0,00
	735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	0,00
	73532	Part afférente à la dépendance	0,00
	7353511	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7353512	Part afférente à la dépendance	0,00
	73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00
	73588	Autres	0,00
	7361	Dotation globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
	7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	0,00
		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	706	Prestations de services	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	0,00
	70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	0,00
	744	FCTVA	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7483	Forfait autonomie	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	Mt CP viré
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	777 M	Quote part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7815 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte	0,00
	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00
	78742	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	0,00
		Somme :	0,00

		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47141H1-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 011

DEL-23-0347

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 19 décembre 2023, l'Agence Régionale de Santé a accordé en crédits non reconductibles une somme de 5 729,31 € pour les établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS en complément de la dotation versée en début d'année 2023. Ces crédits supplémentaires ont été attribués afin de permettre le financement des dépenses de personnel.

Ces crédits non reconductibles seront inscrits sur l'établissement et les comptes suivants :

Pour les Résidences Autonomie SEPT DENIERS et TOUNIS :

RA SEPT DENIERS TOUNIS	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Renfort de personnel	64111	5 729,31 €
TOTAL		5 729,31 €
Recettes ARS	731118	5 729,31 €
TOTAL		5 729,31 €

Ces nouveaux financements seront retracés sur la Décision Modificative n° 7 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 011**

Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse proposent, d'affecter, pour les établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS, des crédits non reconductibles s'élevant à un total de 5 729,31 € sur le budget 2023 conformément aux directives de l'ARS. Ces financements seront retracés sur la Décision Modificative n°7 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Il est décidé de comptabiliser les crédits non reconductibles attribués par l'ARS comme indiqué dans le rapport ci-dessus. Ces crédits seront comptabilisés dans la Décision Modificative n°7 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

011 - Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Exercice 2023 - *DEL-23-0347*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

> Pour tout renseignement
05 49 32 56 33
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00
Le vendredi de 08h30 à 17h00
bno@smacl.fr

4 / 9
20231204141353747686034 - doc 3 / 7 - page 1 / 1
338.141.555.481 - pli 1 / 1

Nos références à rappeler : 285999/T - Avenant N° 1 Véhicules N° C2023-7406

C.C.A.S. DE TOULOUSE - 2 B RUE DE BELFORT - BP 70413 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6

Echéance du contrat : 1er janvier

> Avenant N° 1
Contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7406 - Véhicules A Moteur

1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

Au 04/12/2023 : 80 risques assurés sur l'ensemble du contrat.

2.1. Ajout de risques

N°	Genre	Désignation	1re mise en circulation	Formule de garantie	Date effet	Date résiliation
78	Véhicule léger	PEUGEOT - 108 - FY-527-GS	31/03/2021	Formule 3	01/01/2023	
79	Véhicule léger	PEUGEOT - EXPERT - GD-781-XV	30/12/2021	Formule 3	01/01/2023	
80	Véhicule léger	PEUGEOT - 5008 - GL-733-AF	08/12/2022	Formule 3	06/02/2023	
81	Véhicule léger	DACIA - JOGGER - GL-260-ZM	02/02/2023	Formule 3	06/02/2023	
82	Véhicule léger	RENAULT - TWINGO - GR-953-JT	25/09/2023	Formule 3	13/11/2023	
83	Véhicule léger	RENAULT - TWINGO - GR-285-RR	06/10/2023	Formule 3	13/11/2023	

SMACL Assurances SA - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**

2.2. Modification de risques

N°	Genre	Désignation	1re mise en circulation	Date application	Modifications
35	Micro tracteur – Tondeuse – Engin : moins de 3T5	RANSOME - TRACTEUR TONDEUSE - A PRECISER	01/01/2022	04/12/2023	Annulation risque
57	Bus et car	VOLKSWAGEN - BN-906-NR	09/11/2004	04/12/2023	Annulation risque
47	Véhicule léger	RENAULT - 970 BHX 31	18/10/2004	04/12/2023	Annulation risque

Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 04 décembre 2023

Pour la personne morale souscriptrice,

C.C.A.S. DE TOULOUSE

(Signature et cachet)

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général

Patrick BLANCHARD

SMACL Assurances SA - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Convention entre le Centre départemental de vaccination (CDV), le Centre de lutte anti-tuberculeuse 31 (CLAT 31) de l'Hôpital Joseph Ducuing et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse**

Rapport : 16 janvier 2024 - 025

DEL-24-0003

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention entre le CCAS et le CDV/CLAT 31 de l'Hôpital Joseph Ducuing de Toulouse pour permettre l'accès facilité au dépistage et à la prise en charge de la tuberculose ainsi que de la vaccination recommandée en France pour tous les publics accueillis.

Les publics concernés sont :

- **Concernant le dépistage de la tuberculose** : les personnes appartenant à un groupe haut risque de tuberculose (patients originaires de pays à forte endémie tuberculeuse arrivées en France depuis moins de 2 ans, personnes en situation de grande précarité).
  A l'exception : des femmes enceintes (sauf vaccination) et des enfants de moins de 15 ans.

- **Concernant la vaccination** : toutes les personnes intéressées par la mise à jour vaccinale, à l'exception des enfants de moins de 6 ans (PMI) et des mineurs non accompagnés.

Les parties s'engagent à respecter les termes de la convention.
Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 025**

Convention entre le Centre départemental de vaccination (CDV), le Centre de lutte anti-tuberculeuse 31 (CLAT 31) de l'Hôpital Joseph Ducuing et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse

Vu le rapport de la Vice-présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention entre le Centre départemental de vaccination (CDV), le Centre de lutte anti-tuberculeuse 31 (CLAT 31) de l'Hôpital Joseph Ducuing et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse relative à la prévention, au dépistage de la tuberculose des personnes en grande précarité et les vaccinations recommandées doit être signée entres lesdites institutions.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention entre le CDV-CLAT31 et le CCAS de Toulouse

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente du CCAS, et/ou en cas d'empêchment la Directrice Générale du CCAS à signer ladite convention ainsi que tous les actes et avenants y afférent.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

025 - Convention entre le Centre départemental de vaccination (CDV), le Centre de lutte anti-tuberculeuse 31 (CLAT 31) de l'Hôpital Joseph Ducuing et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse - *DEL-24-0003*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Virements de crédits n°1 du CTMR – Année 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 003

DEL-23-0344

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement des établissements du Centre Toulousain des Maisons de Retraite nécessite une révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes.

Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 003**

Virements de crédits n°1 du CTMR – Année 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Après avoir entendu le rapport, relatif aux virements de crédits n°1 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les virements effectués en dépenses sont justifiés pour la bonne marche du Centre Toulousain des Maisons de Retraite

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Les virements de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget CTMR sont arrêtés aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

003 - Virements de crédits n°1 du CTMR – Année 2023 - *DEL-23-0344*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Affectation de crédits non reconductibles pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 010

DEL-23-0350

Mesdames, Messieurs,

Par notification en date du 4 décembre 2023, l'Agence Régionale de Santé a accordé en crédits non reconductibles une somme de 460 888.63€, pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran, en complément des crédits accordés dans le cadre de la tarification 2023.

Ces crédits non reconductibles permettent de financer la prise en charge d'enfants aux situations complexes et diverses revalorisations salariales (prime pouvoir d'achat et revalorisations issues du Ségur de la Santé).

L'Agence Régionale de Santé a précisé l'affectation de ces crédits. Ainsi, les crédits versés seront comptabilisés de la manière suivante :

- 460 888,63 € seront inscrits en dépenses sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel.
- 460 888,63 € seront inscrits en recettes sur le compte 7312131 – Dotation Globale.

Ces nouveaux financements seront retracés sur la Décision Modificative n° 7 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 010**

Affectation de crédits non reconductibles pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse proposent d'affecter, pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran, des crédits non reconductibles s'élevant à un total de 460 888,63 € sur le budget 2023 conformément aux directives de l'Agence Régionale de Santé. Ces financements seront retracés sur la Décision Modificative n° 7 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Il est décidé de comptabiliser les crédits non reconductibles attribués par l'Agence Régionale de Santé pour l'IME Montaudran comme suit :

- 460 888,63 € seront inscrits en dépenses sur le groupe fonctionnel – Charges du personnel.
- 460 888,63 € seront inscrits en recettes sur le compte 7312131 – Dotation Globale.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

010 - Affectation de crédits non reconductibles pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice 2023 - *DEL-23-0350*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du budget CTMR - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 001

DEL-23-0334

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 13 décembre 2023, l'Agence Régionale de Santé a accordé en crédits non reconductibles une somme de 352 929.38 € pour les établissements du budget du CTMR en complément de la dotation versée en début d'année 2023. Ces crédits supplémentaires ont été attribués afin de permettre le financement par l'ARS d'une partie des frais financiers du futur projet de reconstruction de l'EHPAD Docteur Marie sur le site de Varsovie, pour le financement de renfort de personnel et pour l'achat de divers matériels.

Ces crédits non reconductibles seront inscrits sur les comptes suivants :

Pour l'EHPAD Docteur Marie / Pierre Ducis :

EHPAD Docteur Marie / Pierre Ducis	Compte budgétaire	CNR du mois de Décembre 2023
Achat de matériel	6815	9 744,00 €
Renfort de personnel	64111	98 185,38 €
Frais financiers pour le projet Varsovie	68742	245 000,00 €
TOTAL		352 929,38 €
Recettes ARS	735111	352 929,38 €
TOTAL		352 929,38 €

Ces nouveaux financements seront retracés sur la Décision Modificative n° 7 du Budget CTMR.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 001**

Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du budget CTMR - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Toulousain des Maisons de Retraite proposent, d'affecter, pour les établissements du budget CTMR, des crédits non reconductibles s'élevant à un total de 352 929,38 € sur le budget 2023 conformément aux directives de l'ARS. Ces financements seront retracés sur la Décision Modificative n°7 du CTMR.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Il est décidé de comptabiliser les crédits non reconductibles attribués par l'ARS comme indiqué dans le rapport ci-dessus. Ces crédits seront comptabilisés dans la Décision Modificative n°7 du budget CTMR.

ARTICLE 2 : Ces crédits pourront être provisionnés pour une utilisation en 2024 compte tenu de l'octroi tardif.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

001 - Affectation des crédits non reconductibles pour les établissements du budget CTMR - Exercice 2023 - *DEL-23-0334*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 31/01/2024

DECISION MODIFICATIVE N°6
BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°6/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	10	10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	0,00
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	0,00
	15		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	20	2011	Frais d'établissement - Frais de constitution	0,00
		2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	21	211	Terrains	0,00
		2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00
		2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	0,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°6/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Investissement

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	007	007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00
	007		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	18	181	Compte de liaison : affectation à..	0,00
	18		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
	20		Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	22	229	Droits de l'affectant	0,00
	22		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements	0,00
		28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		2805 HB	Amortis. immob. Incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - IGGAAC	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

DECISION MODIFICATIVE N°6/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	0,00
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	0,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	0,00
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	0,00
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	895,64
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00
	61118	Autres - Prestations à caractère médical	0,00
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	0,00
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	0,00
	6262	Frais de télécommunication	0,00
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	0,00
	6288	Divers - Autres	0,00
		Somme :	895,64

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	62111	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel administratif et hôtelier	0,00
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	30 000,00
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
	622312	Autres médecins	0,00
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	0,00
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires	0,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	169 664,39
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	0,00
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,00
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	0,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	0,00
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641388	Autres	0,00
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641584	Indemnité inflation	0,00
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641588	Autres	0,00
	6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
	6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00
	64174	Indemnité inflation (apprentis)	0,00
	64178	Autres (apprentis)	0,00
	6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00
	6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	6428	Rémunération du personnel médical - Autres	0,00
	64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00
	64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
	64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
	64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
	64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
	64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
	64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
	64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
	64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
	6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
	6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00
	6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
	64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	0,00
	64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
	6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
		Somme :	199 664,39

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	0,00
	6132	Locations - Locations immobilières	0,00
	61358	Autres locations mobilières	0,00
	614	Charges locatives et de copropriété	0,00
	61521	Bâtiments publics	0,00
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00
	61561	Entretien et réparations - Informatique	0,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
	6162	Primes d'assurances - Assurance dommage construction	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	0,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	22 570,00
	6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	0,00
	623	Publicité, publications, relations publiques	0,00
	627	Services bancaires et assimilés	0,00
	63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	0,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits	0,00
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00
	6558	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	0,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	0,00
	6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-immobilisations corporelles (O)	0,00
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - immobilisations corporelles (M)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions	301 746,06
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilsations	0,00
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	354 316,06
		Somme :	554 876,09

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

DECISION MODIFICATIVE **N°6/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE**

Fonctionnement

Recette

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
	7311121	SSIAD - Forfait global de soins	0,00
	7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport	0,00
	7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport	0,00
	731118	Autres établissement, services sociaux et médico-sociaux	0,00
	73118	Autres - Forfait global de soins	0,00
	731221	établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00
	731224	Prise en charge au titre des dispositions de l’article L.242-4 CASF	0,00
	731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)	0,00
	73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées	0,00
	7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'art L.312-1 du CASF	0,00
	73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale	0,00
	73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	0,00
	73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	0,00
	73313	Prix de journée	0,00
	73318	Autres modes de tarification	0,00
	73332	prix de journée	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	7348	Autres secteurs	0,00
	735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	502 306,09
	7351121	Accueil temporaire avec hébergement	0,00
	7351123	Pôle d'activités et de soins adaptés - PASA	0,00
	7351128	CNR-COVID-19	0,00
	735211	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7352121	Hébergement permanent des résidents	0,00
	73522111	Part afférente à l'hébergement	0,00
	73522112	Part afférente à la dépendance	0,00
	7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département	0,00
	7352282	Hébergement permanent des résidents	0,00
	735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	52 570,00
	73532	Part afférente à la dépendance	0,00
	7353511	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7353512	Part afférente à la dépendance	0,00
	73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00
	73588	Autres	0,00
	7361	Dotation globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
	7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	0,00
		Somme :	554 876,09

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	706	Prestations de services	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	0,00
	70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	0,00
	744	FCTVA	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7483	Forfait autonomie	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°6
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	777 M	Quote part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7815 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte	0,00
	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00
	78742	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	0,00
		Somme :	0,00

		Somme :	554 876,09

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240116-DL47147H1-DE

Dossier suivi par :
BAUDOIN Jean Jacques
05.34.33.42.46

Réf. dossier :
MGDIS 00037924

Convention

Objet : Programme Départemental d'Insertion - **Convention relative à la contribution du Département à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS de la Ville de Toulouse** - MGDIS 2023 - 00037924

Entre d'une part,

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, sis 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse CEDEX 9, représenté par **Sébastien VINCINI**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 21 septembre 2023, à signer le présent protocole, ci-après désigné par les termes : le Conseil départemental ;

Et d'autre part,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Toulouse, sis 2 bis rue de Belfort, 31000 TOULOUSE représenté par **Jean-Luc MOUDENC**, en sa qualité de Président du CCAS, dûment autorisé par la délibération du Conseil d'administration à signer le présent protocole, ci-après désigné par les termes : le CCAS ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 confirmé en ce sens par la loi du 1er décembre 2008 relative au RSA, conduit la politique départementale d'insertion.
Cette politique d'insertion s'inscrit dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (2016/2021),l'égalité des chances, la lutte contre les exclusions et les discriminations sous toutes leurs formes comme valeurs fondamentales et axes prioritaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions d'insertion menées en relation avec les partenaires.

Le CCAS de la Ville de Toulouse en tant qu'instructeur du RSA et référent de parcours d'insertion inscrit son action en conformité avec les politiques d'insertion dont le Département a la responsabilité.

Le CCAS de la Ville de Toulouse et le Conseil départemental, coopèrent dans le cadre d'une convention partenariale, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, la facilitation des circuits d'orientation, l'accès aux droits sociaux et la prise en charge des publics, dans le respect des valeurs de la République, des principes de laïcité, d'égalité femmes-hommes et de non-discrimination.

Article 1er : Objet de la convention

Le Conseil départemental considérant le continuum entre l'insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle, essentiel dans la mise en œuvre d'un accompagnement pour les allocataires du RSA dans le cadre d'un parcours individualisé et adapté, il est attendu du CCAS de Toulouse ce qui suit :

- **D'assurer la fonction de personne ressource, référent du parcours d'insertion des publics accueillis dans le cadre de la présente convention. Le référent de parcours CCAS est l'interlocuteur principal**, le temps de l'accompagnement, dans le parcours d'insertion de la personne accompagnée.
- **D'établir un lien de confiance et de proximité avec les BRSA domiciliés afin de les accompagner vers l'autonomie**
- **D'apporter un appui à toute démarche d'insertion sociale les publics accueillis et un accompagnement vers le droit commun.**

Le rôle du référent de parcours est primordial, il se fonde sur une relation de confiance avec les personnes accompagnées et sur sa connaissance des publics, de leurs besoins et des différentes actions ou dispositifs d'insertion et d'accès aux droits.

Cette relation avec les personnes accompagnées bénéficiaires du RSA ou en difficulté socio-économique est contractualisée et matérialisée par la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui formalisera les étapes d'un parcours individualisé et coordonné, adapté aux besoins de la personne *(actions de linguistique, de lien social, actions pour la mobilité, la santé, accès au numérique, compétences psychosociales)*

Le référent de parcours s'appuie, pour la co-construction des objectifs et actions du CER, sur les ressources propres du CCAS de Toulouse ainsi que sur l'offre de service des partenaires du Programme départemental de l'insertion quel que soit le domaine concerné.

En fonction de leur situation et besoins, il s'assure de l'orientation vers les services publics et organismes de Sécurité Sociale compétents, afin de lutter contre le non-recours : : Maison des Solidarités, Missions locales, Pôle Emploi, associations, sans exhaustivité des partenaires cités.

Articulations avec les autres référents

- **Les publics suivis au titre de l'accompagnement global CCAS / pôle Emploi ne relèvent pas de la présente convention.**
- **En tant que de besoin le bénéficiaire pourra être réorienté par le CCAS en articulation avec la DTS, vers un nouveau référent RSA : prestataires ACTIPRO RSA, Pôle Emploi, Missions locales, MDS, ...**

Article 2 : Montant de la subvention

Le montant de la subvention allouée est de **75 000,00 €** pour l'année 2023.

Article 3 : - Contrôle d'activité exercé par le Conseil départemental

Les modalités concrètes de suivi du dispositif en articulations avec la Direction territoriale des solidarités de Toulouse sont précisées dans l'annexe jointe à la présente convention

Le CCAS remettra par ailleurs à la Direction de la prévention et de la lutte contre les précarités (DPLP) un **compte-rendu annuel de son activité**. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne pourra procéder à tout contrôle ou investigation, sur pièces ou sur place, qu'il jugera utile pour s'assurer que les actions ont bien été mises en œuvre et du respect de ses engagements vis-à-vis du Conseil départemental.

Article 4 : Modalités de versement – pièces justificatives

La subvention est versée dans son intégralité dès la signature de la convention par les 2 parties.
Ce versement sera effectué sur le compte du CCAS de la Ville de Toulouse.

Etablissement	RECETTE DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE
BIC	FR75 3000 1008 33C3 1000 0000 028
IBAN	BDFEFRPPCCT

Article 5 : Justificatifs - Contrôle financier exercé par le Conseil départemental

Le CCAS de la Ville de Toulouse s'engage à fournir une copie certifiée par le Président ou le Trésorier des documents suivants :

- Compte de résultat en version détaillée,
- Bilan financier et ses annexes en version détaillée,
- Compte d'emploi de la subvention,
- Rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,

Ces documents comptables devront être transmis dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Cette obligation concerne l'exercice pour lequel l'aide départementale est attribuée et éventuellement, s'il est différent, l'exercice comptable au cours duquel la subvention a été enregistrée.

Article 6 : Engagements

Le CCAS de la Ville de Toulouse informe sans délai le Conseil départemental (DPLP) de toute nouvelle déclaration et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire et informe sans délai le Conseil départemental (DPLP) de toute modification et de tout incident dans son activité, notamment en cas de procédure collective.

Le CCAS de la Ville de Toulouse s'engage également :

- à mentionner le concours financier de la collectivité à cette opération
- à apposer le logo du Département son bilan annuel.

Article 7 : Comptabilité

Le CCAS de la Ville de Toulouse s'engage à tenir une comptabilité conforme aux règles définies par l'instruction M14 et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Article 8 : Responsabilités - Assurances

Les activités et le fonctionnement du CCAS de la Ville de Toulouse sont placés sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire les contrats d'assurance requis.

Article 9 : Durée et exécution de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature et est conclue au titre de l'année 2023. Elle prendra fin lorsque les parties auront rempli leurs obligations.

Article 10 : Reversement de la subvention

Dans le cas où le CCAS de la Ville de Toulouse n'aurait pas réalisé tout ou partie des actions décrites en préambule et dans l'article 1, ou manqué à ses obligations résultant de la présente convention, le Conseil départemental pourra lui demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

Fait à Toulouse, le - 5 DEC. 2023

Pour le CCAS de la Ville de Toulouse	**Pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne**
Jean-Luc MOUDENC Président	**Sébastien VINCINI** Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9
tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

MODALITES D'ARTICULATIONS

Annexe à la Convention relative à la contribution du Département à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le CCAS de la Ville de Toulouse

PUBLIC CIBLE :

Ensemble des Bénéficiaires du RSA (BRSA) isolés, sans enfant, ayant une domiciliation au CCAS de Toulouse et non connus d'une Maison des Solidarités, sans référent ACTIPRO, MDS ou Pôle-emploi.

MODALITES D'ORIENTATION :

➡ Le pôle action sociale de la Direction territoriale des solidarités (DTS) transmet le courrier d'orientation CCAS au BRSA (Courrier intégré dans le logiciel IODAS) après vérification auprès du secrétariat du CCAS de la validité de la domiciliation et du suivi décidé lors du RDV de domiciliation.

➡ En parallèle de l'envoi du courrier au BRSA, le pôle action sociale adresse un courriel au CCAS pour l'informer de l'orientation. Le courriel est adressé au travailleur social référent si le BRSA est déjà accompagné ou au pôle social du CCAS si le BRSA qui n'a pas encore de référent social nommé.

➡ Le référent social du CCAS confirme par un retour écrit au pôle action sociale de la tenue du 1er rdv avec le BRSA

➡ Si la domiciliation du BRSA n'est plus valide, le pôle action sociale engage une procédure de suspension du droit. Il transmet un courrier au BRSA l'en informant et lui précisant les consignes pour une possible reprise de droit. Lorsque cela est possible, le BRSA est également informé de cette démarche par courriel.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :

➡ Le référent social du CCAS est chargé de convoquer et de recevoir l'allocataire RSA orienté par le CD31 tout au long de son parcours et de formaliser cet accompagnement par un contrat d'engagements réciproques.

➡ Le référent social du CCAS transmet au pôle action sociale de la DTS le contrat d'engagement réciproque dans le mois qui suit l'orientation du BRSA et informe le pôle action sociale de toute difficulté ne permettant pas une transmission dans les temps.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9
tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

➡ Le référent social du CCAS accompagne les BRSA en s'appuyant sur l'offre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et l'offre de droit commun.

➡ Le référent social du CCAS peut solliciter le pôle action sociale pour une réorientation du BRSA vers un autre référent de parcours.

MODALITES D'ARTICULATIONS :

➡ Identification d'un binôme ATI (Agent Territorial d'Insertion) /GSB (Gestionnaire Suivi des Bénéficiaires) au pôle action sociale de la DTS Toulouse en charge du suivi du parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (BRSA) orientés vers le CCAS de Toulouse. Ils sont à ce titre les interlocuteurs privilégiés au quotidien des professionnels du CCAS.

➡ Echanges quotidiens par courriel ou téléphone, notamment sur les situations individuelles (suspension de droit RSA, renouvellement de domiciliation, cas complexes, réorientations, etc.).

➡ Organisation **de 3 réunions annuelles** afin de faire le point sur l'activité, échanger sur les actualités du CCAS et du Conseil Départemental et travailler sur des projets communs.

INDICATEURS D'ACTIVITE:

➡ Nombre de contrats d'engagements réciproques signés
➡ Nombre de rendez-vous effectués par les référents sociaux du CCAS
➡ Nombre de prescriptions/ orientations vers les partenaires du PDI-(mobilité, lien social linguistique médiation emploi entreprise, Boutique solidarité, GAF ....)
➡ Nombre de réorientations (et précision du nouveau référent identifié)
➡ Nombre de réunions d'articulation fixées annuellement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Convention de subvention relative à la contribution de Conseil départemental de la Haute Garonne au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour l'année 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 015

DEL-23-0331

Mesdames, Messieurs,

La loi ALUR a instauré la création d'un SIAO unique dans chaque département sous la responsabilité des services de l'état.

Le CCAS de Toulouse a été désigné par le Préfet de la Haute-Garonne en qualité de gestionnaire du SIAO unique en Haute-Garonne à compter du 1er Janvier 2017.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, au titre de ces compétences en matière de solidarité, a souhaité renfoncer la coopération avec les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du SIAO.

Compétent en matière de protection de l'enfance, en matière d'accueil, d'information, d'évaluation sociale et d'accompagnement dans l'accès aux droits des publics, le Conseil départemental a souhaité s'inscrire dans la gouvernance du SIAO unique et participer ainsi aux différentes instances dédiées à la mise en œuvre de ce service.

Le Conseil départemental contribue au fonctionnement du SIAO dans l'objectif du renforcement des liens entre le SIAO et le Conseil départemental, notamment les Maisons des Solidarités, prescripteurs majoritaires en matière d'orientation et de demandes d'hébergement.

Le projet convention, annexé à la présente délibération a pour objet de déterminer les conditions du soutien financier du Conseil départemental de Haute-Garonne au CCAS de Toulouse pour la mise en œuvre de son action dans le cadre du SIAO.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention allouée est de 80 000 €

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 015**

Convention de subvention relative à la contribution de Conseil départemental de la Haute Garonne au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention de subvention relative à la contribution du Conseil départemental au Service Intégré d' Accueil et d'Orientation (SIAO) doit être conclue,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention de subvention relative à la contribution du Conseil départemental de la haute Garonne au service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice générale à signer ladite convention et tous les actes et avenants y afférents.

ARTICLE 3 : le Conseil d'Administration approuve le versement par le Conseil départemental de la haute Garonne d'une subvention de 80 000 €.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

015 - Convention de subvention relative à la contribution de Conseil départemental de la Haute Garonne au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour l'année 2023 -

DEL-23-0331

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

La délibération est adoptée à l'unanimité
Ne prend pas part au vote : Madame HARDY - Madame HONVAULT

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

> Pour tout renseignement
05 49 32 56 33
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00
Le vendredi de 08h30 à 17h00
bno@smacl.fr

Nos références à rappeler : 285999/T - Avenant N° 1 Dommages aux biens N° C2023-9423

C.C.A.S. DE TOULOUSE - 2 B RUE DE BELFORT - BP 70413 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6

Echéance du contrat : 1er janvier

20231128170911451854634 - doc 2 / 2 - page 1 / 2

> Avenant N° 1
Contrat Sur mesure Dommages aux biens N° C2023-9423 - Dommages aux biens CCAS de Toulouse

1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

2.1. Modification de risques

N°	Désignation	Date application	Modifications
1	Patrimoine - 86 440 m²	01/01/2024	Modification Superficie : 86 440 m²

SMACL Assurances SA - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**

Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 28 novembre 2023

Pour la personne morale souscriptrice,

C.C.A.S. DE TOULOUSE

(Signature et cachet)

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général

Patrick BLANCHARD

20231128170911451854634 - doc 2 / 2 - page 2 / 2

SMACL Assurances SA - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**

LRQA CERTIFIED

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS du CCAS - Année 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 007

DEL-23-0343

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement des établissements du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse nécessite une révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes.

Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 007**

Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS du CCAS - Année 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport relatif aux virements de crédits n°1, ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part, que les virements effectués en dépenses sont justifiés pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Les virements de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget annexe ESMS sont arrêtés aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

007 - Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS du CCAS - Année 2023 - *DEL-23-0343*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 26/01/2024

DECISION MODIFICATIVE N°7

EXERCICE 2023

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/01/2024

Délibération N° Du 16/01/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	13	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	0,00
	13		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		148	Autres provisions réglementées	0,00
	14		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	0,00
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	0,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État	0,00
	13		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
	15		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16		Somme :	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		2805 HB	Amortis. immob. incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	0,00
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - IGGAAC	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	28		Somme :	0,00

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00

			Somme :	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 - BUDGET CTMR

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	0,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	0,00
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	0,00
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	0,00
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00
	61118	Autres - Prestations à caractére médical	0,00
	61128	Autres prestations à caractère médico-social	0,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	0,00
	6262	Frais de télécommunication	0,00
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	0,00
	6288	Divers - Autres	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	0,00
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
	622312	Autres médecins	0,00
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires	0,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	98 185,38
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	0,00
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,00
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	0,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	0,00
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641388	Autres	0,00
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00

641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
641584	Indemnité inflation	0,00
641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
641588	Autres	0,00
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00
64178	Autres (apprentis)	0,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
6428	Rémunération du personnel médical - Autres	0,00
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
64784	Autres charges sociales - OEuvres sociales	0,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
	Somme :	98 185,38

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	61358	Autres locations mobilières	0,00
	61521	Bâtiments publics	0,00
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	0,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	0,00
	6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	0,00
	623	Publicité, publications, relations publiques	0,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00
	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :charg d'exploitation-immobilisations corporelles (O)	0,00
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - immobilisations corporelles (M)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions	9 744,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	245 000,00
		Somme :	254 744,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	352 929,38

DECISION MODIFICATIVE N°7/2023 - BUDGET CTMR

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
			0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	352 929,38
	7351128	CNR-COVID-19	0,00
	735211	Part afférente à l'hébergement	0,00
	7352121	Hébergement permanent des résidents	0,00
	7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département	0,00
	7352282	Hébergement permanent des résidents	0,00
	735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	0,00
	73532	Part afférente à la dépendance	0,00
	73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00
	7361	Dotation globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
			352 929,38

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
			0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°7
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	777 M	Quote part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7815 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte	0,00
	78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	0,00
	78748	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Autres	0,00
			0,00

			352 929,38

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Année 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 013

DEL-23-0342

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement des établissements du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse nécessite une révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes.

Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 013**

Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Année 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport relatif aux virements de crédits n°1, ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les virements effectués en dépenses sont justifiés pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Les virements de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget annexe ESMS HORS EPRD sont arrêtés aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

013 - Virements de crédits n°1 du budget annexe ESMS HORS EPRD du CCAS - Année 2023 -

DEL-23-0342

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 26/01/2024
Affiché le : 26/01/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association (Z) Oiseaux livres**

Rapport : 16 janvier 2024 - 016

DEL-23-0352

Mesdames, Messieurs,

L'association (Z) oiseaux livres est à l'origine du projet « Viens lire les couleurs du monde ! ».

La démarche du projet « Viens lire les couleurs du monde ! » est d'aller à la rencontre des enfants et des familles défavorisées et éloignées des propositions culturelles et artistiques.

Au Centre Maternel « Sainte Lucie » ce projet promeut l'accès à la culture et à l'art des enfants et des familles à travers :

- La mise à disposition des livres choisis pour la qualité des textes et des graphismes,
- Des propositions individuelles et collectives de lectures à voix haute

L'intervenante adresse ces lectures aux jeunes enfants en présence des mères.

L'association (Z) oiseaux livres s'engage à assurer une intervention de 2 heures par mois (hors avril, juillet et août), soit 9 interventions par an, selon un calendrier défini en collaboration avec l'équipe du Centre Maternel et l'intervenante de l'association (Z) oiseaux livres.

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2024 pour une durée de 12 mois. Chaque partie est libre d'y mettre fin avec un préavis de 1 mois. La rupture dans les conditions précitées ne pourra donner lieu à aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

Chaque intervention de 2 heures sera facturée 130 euros HT. Cette somme inclut tous les frais liés à ces interventions et notamment : médiations lecture, achat de livres, préparations, assurance, frais de déplacements, réunions de suivi.

Le règlement sera effectué par virement sur présentation d'une facture émise par l'association (Z) oiseaux livres

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 016**

Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association (Z) Oiseaux livres

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'une convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association (Z) oiseaux livres doit être conclue,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association (Z) oiseaux livres.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention et tous les actes et avenants y afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

016 - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association (Z) Oiseaux livres - *DEL-23-0352*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 24/01/2024
Affiché le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet **: Décision modificative n°5 - Budget Principal - Exercice 2023**

Rapport : 16 janvier 2024 - 004

DEL-23-0335

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°5-2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits sur les sections d'investissement et de fonctionnement :

1. La section d'investissement comprend :

1.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 300 000,00 euros sur l'exercice 2023 :

- Des crédits nouveaux en recettes pour un montant de 300 000,00€ sur le compte 15182 – Autres provisions pour risques.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 300 000,00€ sur le compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

1.2 La révision des crédits budgétaires entre chapitres comptables :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

2. La section de fonctionnement reprend :

2.1 Dans le cadre des provisions pour autres risques sur l'exercice 2023 :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 300 000,00 euros sur le compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement. Ces dépenses seront financées par des virements de crédits.

2.2 La révision de crédits budgétaires entre chapitres comptables :

- La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

16 janvier 2024 **- 004**

Décision modificative n°5 - Budget Principal - Exercice 2023

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°5 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires suivantes en dépenses et en recettes afin de réaliser des provisions pour autres risques pour un montant de 300 000,00 euros sur l'exercice 2023 :

- Des crédits nouveaux en recettes pour un montant de 300 000,00€ sur le compte 15182 – Autres provisions pour risques ;
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 300 000,00€ sur le compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 300 000,00 euros sur le compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement. Ces dépenses seront financées par des virements de crédits.

ARTICLE 2 : Sont approuvées pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 3 : La Décision Modificative n° 5 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par compte.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

___

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

___

Séance du 16 janvier 2024

004 - Décision modificative n°5 - Budget Principal - Exercice 2023 - *DEL-23-0335*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Monsieur Marc GAUBERT
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Monsieur François VELLAS

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [11 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 25/01/2024
Affiché le : 31/01/2024